

2011 - 2016

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU LUNDI 29 JUIN 2015 A 19:30 HEURES
A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DE JUSTICE

(39)

Présidence : Mme Lise-Marie Graden

Présents : 68 Conseillers généraux
5 Conseillers communaux

Excusés : M. Bernhard Altermatt
M. Raphaël Casazza
Mme Marina Flores
M. Daniel Gander
M. Joël Gapany
Mme Christa Mutter
Mme Yolande Peisl-Gaillet
M. Alexandre Sacerdoti
Mme Addei Sidi Nur Manguay
M. Suleyman Sinaci
M. Klaus Uhr

Absent : M. Benoît Hemmer

Scrutateurs : M. Bernard Dupré
M. Jean-Noël Gex
M. François Miche
M. Maurice Page
Mme Elena Strozzi
Mme Isabelle Teufel

Assiste à la séance :

Secrétariat : Mme Catherine Agustoni
Mme Nathalie Defferrard Crausaz

ooo

Séance du 29 juin 2015

Ordre du jour

La Présidente salue ses collègues du Conseil général, les membres de l'Administration communale, les visiteurs et visiteuses sur la tribune, notamment MM. Pascal Barras, Directeur de Frigaz, et Thomas von Gunten, ainsi que les représentants et représentantes de la presse. Elle constate que la convocation du 8 juin 2015 contenant l'ordre du jour de la séance de ce jour et de la séance de relevée du lendemain a été envoyée dans les délais légal et réglementaire. Elle rappelle que cet ordre du jour a été complété par un nouveau point 3 relatif à l'élection d'un membre à la Commission des naturalisations.

"Cet ordre du jour étant relativement chargé, je souhaite vous proposer sa répartition sur la soirée d'aujourd'hui et celle de demain. J'aimerais traiter les deux premiers messages ce soir, à savoir les messages no 41 et 42, puis passer aux rapports finaux et poursuivre l'ordre du jour jusqu'à une heure raisonnable et non tardive, puis reprendre la séance demain avec les messages n° 43 et 44 avant de poursuivre l'ordre du jour où il en sera resté ce soir. "

Discussion

La parole n'étant pas demandée, il est immédiatement procédé au vote.

Vote sur la proposition de modification de traitement des objets portés à l'ordre du jour

Le Conseil général accepte, à une majorité à évidente, de ne traiter que des messages n°41 et 42 lors de la présente soirée.

Elle poursuit:

"Cela dit, avez-vous d'autres remarques d'ordre formel à exprimer quant à cet ordre du jour?"

Saisine du Conseil général
(art. 38 RCG)

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, s'exprime en ces termes:

"J'ai une double demande: celle tout d'abord d'une intervention sous la forme d'une information de la part de mon collègue Thierry Steiert en fonction des éléments liés à l'avenir nouveau de Frigaz SA, au sujet de laquelle les chefs de groupe et les différentes commissions ont reçu déjà une information écrite aujourd'hui. La deuxième demande concerne la suppression du point 9 de l'ordre du jour relatif au rapport final au sujet de la proposition no 11 de M. Christoph Allenspach, de Mme Addei Sidi Nur Manguay et de M. Elias Moussa, ainsi que de 24 cosignataires, demandant [l'élaboration d']un règlement concernant la compensation des plus-values résultant des mesures d'aménagement. L'étude de ce dossier, qui s'est révélé finalement fort complexe nous a amenés à vous demander – d'entente avec M. C. Allenspach – le report de l'étude de ce point étant donné le délai qui est trop court pour que notre Service juridique notamment puisse s'en emparer d'une manière la plus complète possible."

Séance du 29 juin 2015

La Présidente s'exprime dans les termes ci-après:

"Votre première demande était déjà prévue entre M. T. Steiert et moi-même, donc tout est en ordre. Pour ce qui est du deuxième point, je relève que, contrairement à ce que notre règlement prévoit dans son article 38, l'interprétation de l'article 42 de la loi sur les communes tend à ce qu'une modification de l'ordre du jour ne pourrait émaner que d'un membre du Conseil général, une fois la convocation envoyée. Cela dit, M. le Syndic, je reprends volontiers personnellement votre proposition de retrait en ma qualité de Présidente pour la bonne marche des débats et soumetts cette proposition de reporter le traitement du point 9 à notre ordre du jour d'une prochaine séance."

Discussion

M. Christoph Allenspach (PS) déclare ce qui suit:

"Personnellement, je suis d'accord de retirer ce point. J'étais en effet plutôt étonné qu'il figure déjà à l'ordre du jour, puisqu'une modification de la loi cantonale est en cours et qu'on ne sait pas très bien ce que le Canton va nous proposer. Je soutiens donc la proposition du Conseil communal."

Vote

Le Conseil général accepte, à une majorité évidente, la proposition de retrait du point 9 de l'ordre du jour.

L'ordre des débats sera dès lors le suivant:

1. Communications de la Présidente;
2. Approbation des procès-verbaux n° 37 et 38 de la séance des 18 et 19 mai 2015;
3. Election d'un membre à la Commission des naturalisations en remplacement de M. David Aebischer, avec effet au 1^{er} juillet 2015;
4. Election d'un-e délégué-e au Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg en remplacement de M. Pascal Wicht;
5. Octroi d'un crédit d'étude de 500'000 francs pour le réaménagement de la place de la Gare et de ses alentours – message n°41;

Rapport de la Commission financière

Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures

Représentant du Conseil communal: M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité

Séance du 29 juin 2015

6. Octroi d'un crédit d'ouvrage de 6'098'803 francs pour l'aménagement du Werkhof – message n°42;

Rapport de la Commission financière
Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures
Représentant du Conseil communal: M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité
7. Octroi d'un crédit d'étude complémentaire de 150'000 francs pour l'agrandissement du bâtiment du Service du feu – message n°43;

Rapport de la Commission financière
Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures
Représentant du Conseil communal: M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité
8. Modification du règlement du personnel: Prolongement du congé "paternité" - message n°44;

Représentant du Conseil communal: M. Pierre-Alain Clément, Syndic
9. Rapport final du Conseil communal et **décision** au sujet de la proposition n° ii (ancien postulat no 132) de Mme Marine Jordan (PS), de MM. Pius Odermatt (PS), Jean-Jacques Métrailler (Indépendant) et Alexandre Sacerdoti (DC/VL) et de Mme Isabelle Teufel (DC/VL), ainsi que de 30 cosignataires, lui demandant l'exonération de taxe pour les activités de quartier sans but lucratif;
10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 120 de M. Pascal Wicht (UDC) et de 19 cosignataires lui demandant que la fontaine "Hommage à Jo Siffert" de Jean Tinguely reste à l'air libre à un endroit accessible au public;
11. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 125 de MM. Laurent Dietrich (DC/VL) et Claude Schenker (DC/VL), ainsi que de 26 cosignataires, lui demandant la réalisation de voies de mobilité douce dans la zone Gare-Arsenaux-Beaumont;
12. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 129 de M. Claude Schenker (DC/VL) et de 39 cosignataires lui demandant d'obtenir la domiciliation de nouveaux contribuables;
13. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 133 de M. Hans Werhonig (UDC) et de 18 cosignataires lui demandant la coordination de la protection des œuvres d'art de la Ville de Fribourg;

Séance du 29 juin 2015

14. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 134 de Mme Christa Mutter (Verts) et de 9 cosignataires lui demandant l'étude des coûts et de l'impact des mesures d'assainissement contre le bruit;
15. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 135 de MM. Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS), Jean-Pierre Wolhauser (PLR), Rainer Weibel (Verts) et Pascal Wicht (UDC), ainsi que de 39 cosignataires, lui demandant de réaliser un plan directeur pour le pavage;
16. Décision quant à la transmission des postulats:
 - n° 157 de M. Laurent Dietrich (DC/VL) et de 17 cosignataires demandant au Conseil communal une étude pour l'encouragement à la mise en place d'un marché de Noël;
 - n° 163 de M. Daniel Gander (UDC) et de 6 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier le stationnement, les taxes de parage et les vignettes en ville de Fribourg;
 - n° 164 de M. Pascal Wicht (UDC) et de 6 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité du parage gratuit durant le premier quart d'heure dans certains quartiers de la ville de manière à favoriser l'accès aux petits commerces;
 - n° 165 de M. Bernard Dupré (UDC) et de 6 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de renoncer à taxer les places de parc du lundi au samedi de 12.00 à 14.00 heures;
 - n° 166 de M. Laurent Dietrich (DC/VL) et de 13 cosignataires demandant au Conseil communal un état des lieux et une vision future du développement durable et de ses actions;
 - n° 167 de M. Christoph Allenspach (PS) et de 16 cosignataires demandant au Conseil communal un rapport et un concept de collecte et de recyclage des déchets à inscrire au Plan d'aménagement local;
 - n° 168 de M. François Miche (PS) et de 17 cosignataires demandant au Conseil communal une étude sur le doublement des effectifs (stagiaires) du Chantier écologique;
17. Réponse aux questions:
 - n° 186 de M. Martin Kuhn (PS) relative au règlement de crèches;
 - n° 192 de M. Daniel Gander (UDC) relative à l'instauration d'une zone "20 km/heure" et à la suppression des passages piétons à la route de Beaumont;

Séance du 29 juin 2015

- n° 194 de M. Bernhard Altermatt (DC/VL) relative à la "Journée fribourgeoise du bilinguisme";

18. Divers.

ooo

**1. Communications de la
Présidente**

La Présidente déclare ce qui suit:

"Suite à la démission de Mme Maria Helena Molliet (PS), avec effet au 31 mai 2015, Mme Naïma Khamel Seewer a été proclamée élue au Conseil général en séance du Conseil communal du 12 mai passé. Elle a été assermentée par le Préfet de la Sarine le 11 juin 2015. Je vous félicite et vous souhaite plein de succès dans l'accomplissement de votre mandat.

Suite à la démission de M. Laurent Moschini (PS), M. Samuel Rossier, en tant que premier des viennent-ensuite de la liste socialiste a été proclamé élu au Conseil général en séance du Conseil communal du 9 juin passé. Il a été assermenté par le Préfet le 22 juin 2015. Je vous félicite et vous souhaite plein de succès dans l'accomplissement de votre mandat.

Mme N. Khamel Seewer et M. S. Rossier se présentent successivement à leurs collègues, qui les applaudissent.

Enfin, suite à la démission annoncée de Mme Lady Michielan (PS) du Conseil général, avec effet au 1^{er} septembre prochain, M. Gabriel Kappeler, en tant que premier des viennent-ensuite de la liste socialiste, a été proclamé élu au Conseil général en séance du Conseil communal le 16 juin passé. Il sera prochainement assermenté par le Préfet de la Sarine. Mme L. Michielan, je vous remercie pour votre engagement et vous souhaite de bien profiter de cette dernière séance.

En ce qui concerne le déroulement de ce Conseil, la séance de relevée agendée demain soir aura donc lieu. Je profite de l'occasion pour vous dire que je souhaite faire usage de la possibilité qui nous est donnée avec ces séances de relevée pour nous permettre d'avoir des séances plus agréables car plus courtes. Cela dit, cela me permet de vous dire deux choses que je pense être essentielles:

1. *Soyez présents lors de ces soirées de relevée, nous avons été élus pour ça aussi.*
2. *Lors des débats, je vous remercie de limiter vos interventions à l'essentiel. Votre message sera plus percutant, d'une part, mais très*

Séance du 29 juin 2015

certainement aussi plus écouté. C'est comme pour les blagues, les plus courtes sont les meilleures.

Pour ce soir, je souhaiterais pouvoir mettre un terme aux débats vers 22.00 heures. Suivant la logique de ces débats, nous ferons une pause de dix minutes, comme d'habitude, aux alentours de 21.00 heures. J'ai prévu à l'issue de notre séance, comme au mois de mai, un petit verre dans le hall de la salle du Conseil, parce que nous l'aurons bien mérité. Cela dit, j'ai reçu quelques remarques à la suite de nos séances de mai de la part du concierge. Je me suis donc engagée à vous rappeler que nous devons garder les lieux propres, que cela soit à l'intérieur ou à l'extérieur. Pour ce soir, vous trouverez d'ailleurs une petite crousille qui vous permettra de financer votre part de cette verrée. Par ailleurs, je précise que j'ai fait des achats locaux pour cette verrée, le vin venant de la Cantina del Mulino et la bière de l'épicerie Aeby. Pour ce qui est de demain soir, j'aimerais vous demander de vous joindre à moi pour un verre au café du Gothard, non devant notre salle. Là aussi, un bref passage suffit et j'encourage toutes les personnes qui auraient tendance à poursuivre leur chemin à tout de même faire ce petit stop sympathique.

Je vous rappelle qu'il y a lieu de signer la liste des présences et que nos débats sont enregistrés. Lorsque vous prenez la parole, veuillez vous lever et parler dans un des micros à disposition. Enfin, je vous remercie d'apporter avant les 'Divers' vos propositions et postulats écrits et, dans la mesure du possible, votre intention de poser une question.

J'en ai terminé avec mes communications mais avant de passer au point 2 de l'ordre du jour, je souhaite passer la parole à notre Conseiller communal Thierry Steiert pour sa qualité de Président du Conseil d'administration de Frigaz pour une communication importante au Conseil général."

Communication au sujet de
Frigaz

M. Thierry Steiert, Président du Conseil d'administration de Frigaz, fait la déclaration ci-après:

"Merci de me donner exceptionnellement la parole dans ce contexte de communication. En effet, la plupart d'entre vous l'ont peut-être déjà vu dans les nouvelles de ce jour, soit à la radio ou à la télévision, ou alors ont déjà reçu une communication écrite en tant que client de Frigaz ou des chauffages à distance de Groupe E. En effet, Groupe E, la Ville de Fribourg et les autres actionnaires de Frigaz ont mené une analyse depuis plus d'une année maintenant pour analyser le futur du marché de la chaleur dans le Grand Fribourg. En 2011, le Conseil fédéral a élaboré la stratégie énergétique 2050 dont le but est de remplacer les énergies fossiles par des énergies renouvelables et tout le monde sait que le gaz est une énergie fossile et qui est donc appelée, dans un avenir pas très proche mais dans un avenir certain, à être réduite de plus en plus. Nous sommes aussi confrontés à un contexte légal aujourd'hui qui serre la vis - si on peut

Séance du 29 juin 2015

le dire ainsi -, au gaz et qui favorise de manière très claire les chauffages à distance ou d'autres énergies renouvelables. A ce jour, la situation de Frigaz est très saine mais pour lui permettre de pérenniser ses activités, cette entreprise doit prendre une orientation axée sur les énergies renouvelables en développant un mixte énergétique avec des solutions de chaleur renouvelable.

Dans la région de Fribourg, trois acteurs principaux se partagent le marché de la chaleur, à savoir Frigaz, l'unité thermique de Groupe E avec en tout trente chauffages à distance qui vont jusque dans la Riviera vaudoise et le canton de Neuchâtel et PLACAD SA. Ces entreprises, bien qu'elles poursuivent des buts similaires, n'ont pas toujours la même stratégie, elles ne profitent pas des synergies potentielles de leurs activités. De plus, elles se livrent aujourd'hui une concurrence parfois destructrice de valeur qui ne contribue pas du tout à leur développement. Fort de ces constats, un groupe de travail réunissant les différentes parties prenantes a été désigné pour examiner les possibilités de synergie au niveau du marché de la chaleur et, dans ce contexte, le groupe de travail a retenu une variante qui consiste à transférer les activités de Groupe E CAD, c'est-à-dire tous les chauffages à distance de Groupe E CAD, qui fait trente chauffage à distance plus actuellement neuf chauffages à distance en projet, et le chauffage à distance de PLACAD SA dans la société Frigaz SA. Il ressort des analyses et projections que le regroupement des activités conduit à des économies d'échelle et que les synergies renforcent la position des entités sur le marché conduisant à une augmentation sensible de la rentabilité et de la valeur de la future structure.

Vous l'aurez peut-être lu, le nom de l'entreprise va également changer à partir du 1^{er} janvier 2016, date d'entrée en vigueur du nouveau système. Elle s'appellera Groupe E Celsius SA. La variante retenue a pour conséquence que la structure de l'actionnariat de Frigaz SA sera modifiée dès lors que Groupe E prendra la majorité du capital-actions de par son important apport d'actifs. La perte de poids relative des actionnaires minoritaires est compensée par la conclusion d'une convention d'actionnaires, la garantie d'une représentation équilibrée au sein des organes dirigeants au sein de la future structure et une relation contractuelle consolidée avec l'entreprise SINEF SA. De plus, la pratique actuelle d'une Présidence alternée tous les trois ans entre Groupe E et la Ville de Fribourg sera maintenue. Il est évident que cette opération suscite certainement de nombreuses questions de votre part. Vous pourrez les poser sous les 'Divers' ou, dans d'autres contextes, nous allons aussi informer la Commission financière en continu comme nous allons le faire avec l'entreprise SINEF SA, c'est-à-dire dès l'entrée en fonction du nouveau système à partir du 1^{er} janvier 2016, cela dit lors des séances ordinaires des budgets annuels. Nous allons informer la Commission financière sur l'avancement et les tenants et aboutissants de l'entreprise Celsius SA et vous recevrez, bien sûr, tous également annuellement le rapport d'activité. J'en ai terminé pour l'instant mais je répondrai à toutes les questions y relatives."

Séance du 29 juin 2015

La Présidente remercie l'intervenant de cette intervention:

" J'apprécie en effet que les membres du Conseil général dans leur ensemble n'aient pas appris cela par la lecture des journaux de demain. Une bonne collaboration avec nos instances passe notamment par une bonne communication."

ooo

2. Approbation des procès-verbaux n° 37 et 38 de la séance des 18 et 19 mai 2015

Lesdits procès-verbaux n'appellent pas d'observations et sont ainsi approuvés avec remerciements à leur rédactrice Mme Nathalie Defferrard Crausaz et à ses collaboratrices.

ooo

3. Election d'un membre à la Commission des naturalisations en remplacement de M. David Aebischer, avec effet au 1^{er} juillet 2015

La Présidente précise que ce point a été ajouté à l'ordre du jour et ce, avec l'accord du Bureau et du groupe PLR, afin de permettre à dite Commission de siéger correctement sans devoir attendre la prochaine séance du Conseil général.

Elle rappelle que, selon l'article 15 du règlement du Conseil général, les élections ont lieu au scrutin de liste à la majorité absolue au premier tour. Au second tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité des voix, la Présidente procède au tirage au sort.

Discussion

M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) prend la parole en ces termes:

"Le groupe PLR a le plaisir de vous présenter la candidature de Mme Marie-Gertrude Morel-Neuhaus comme membre de la Commission des naturalisations, en remplacement de M. David Aebischer qui siège maintenant à la Commission financière et qui n'a pas souhaité siéger dans deux commissions importantes du Conseil général.

Mme M.-G. Morel-Neuhaus est membre du Conseil général depuis 2011. Elle est mariée et a une fille, Nicole Morel, qui est danseuse professionnelle et qui est bien connue des milieux culturels à Fribourg. Elle parle plusieurs langues et a travaillé dans sa jeunesse durant treize mois au Japon, dont sept mois pendant l'exposition mondiale à Ozaka en 1970. Mme Morel-Neuhaus a également travaillé durant dix ans comme hôtesse de l'air dans notre compagnie d'aviation quand elle s'appelait encore

Séance du 29 juin 2015

SwissAir, période durant laquelle elle a visité plus de septante pays, ce qui lui a permis d'apprendre à connaître d'autres cultures, coutumes et cuisines. Avec son époux, elle a tenu durant plusieurs décennies le mythique buffet et restaurant de la Gare à Fribourg. Actuellement, elle travaille à un petit pourcentage comme assistante de direction à la fondation d'utilité publique IVE. Mme M.-G. Morel-Neuhaus est membre de nombreuses associations culturelles et linguistiques. De par sa connaissance du monde et son ancien travail dans un important café-restaurant de la place, avec des employés provenant de neuf nations, Mme Morel-Neuhaus possède une riche expérience professionnelle et humaine. Elle est tout à fait destinée à siéger à la Commission des naturalisations, fonction qu'elle exercera avec entrain et compétence.

Pour toutes ces raisons, nous vous prions d'élire Mme Morel-Neuhaus à la Commission des naturalisations avec effet au 1^{er} juillet 2015."

Vote

La discussion n'étant plus demandée, il est immédiatement procédé au vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Vote

Bulletins délivrés	67
Bulletins rentrés	67
Bulletins blancs	2
Bulletin nul	1
Bulletins valables	64
Majorité absolue	33

Est élue Mme Marie-Gertrude Morel-Neuhaus avec 63 voix.

A obtenu une voix: M. Claude Schenker.

La Présidente félicite Mme Marie-Gertrude Morel-Neuhaus et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans l'accomplissement de son mandat. (Applaudissements).

Séance du 29 juin 2015

**4. Election d'un-e délégué-e
au Conseil
d'agglomération de
l'Agglomération de
Fribourg en
remplacement de
M. Pascal Wicht**

M. Pierre Kilchenmann (UDC) présente la candidature

suivante:

"L'Union démocratique du centre de la ville de Fribourg a le plaisir de vous présenter un candidat pour remplacer M. Pascal Wicht en tant que délégué au Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg. D'ailleurs, nous tenons à remercier M. P. Wicht pour son engagement et son dévouement. Pour plus de détails, passez donc à l'apéro après le Conseil général. Aujourd'hui et ici présent, nous vous présentons un candidat engagé et motivé au bénéfice d'une solide formation dans le domaine de l'architecture, du développement immobilier urbain et de la pratique économique. Conscient des responsabilités qu'il se prépare à endosser, M. Thomas von Gunten est présent ce soir sur la tribune.

Il est âgé de 35 ans, célibataire et gestionnaire de projet chez Bonavista SA. Il a eu la chance d'exercer son art au Brésil mais aussi en Suisse ce qui le rend polyglotte. Er spricht deutsch, il parle français, un poco des español, portugês and speaks English. Il a œuvré dans divers cantons et au Brésil. Il a commencé en tant que mécanicien à l'Ecole technique à Berne, ensuite il a eu la chance d'aller à l'Ecole d'ingénieurs et d'architecture à Freiburg. Somit wurde er Architekt FH REG. Weiter war er Stipendiumträger einer ausserordentlichen Arbeit für zwei Semester in Sao Paolo à la Escuela de durabilidad and finally he was visiting Scholar at the School of Architecture in London at the Architectural Association. Er war auch während fünf Jahren im Organisationskomitee vom Snowboardenwettkampf 'King of de Black Lake' und im Freiburger Ski- und Snowboardverband verantwortlich für das Departement Snowboard und Ski. Als Hobby pflegt er ein 'Roof Top Garden' im Pérolles und arbeitet pro bono für künstliche oder kulturelle Events an denen er natürlich auch teilnimmt.

Nous sommes certains que M. T. von Gunten saura se montrer à la hauteur de vos attentes et de sa fonction, nous vous demandons donc de soutenir la candidature que nous vous présentons."

Vote

La discussion n'étant plus demandée, il est immédiatement procédé au vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Bulletins délivrés	67
Bulletins rentrés	67
Bulletins blancs	10
Bulletins nuls	4
Bulletins valables	53
Majorité absolue	27

Séance du 29 juin 2015

Est élu M. Thomas von Gunten avec 39 voix.

Ont obtenu des voix: M. François Miche (7),
Mme Christine Kolly (2), M. Pascal Wicht (2), M. John Clerc (1), Mme Lise-
Marie Graden (1) et M. Hans Werhonig (1.).

La Présidente félicite M. Thomas von Gunten de son
élection et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans sa nouvelle
fonction. (Applaudissements).

000

**5. Octroi d'un crédit
d'étude de 500'000
francs pour le
réaménagement de la
place de la Gare et de ses
alentours – message
n°41**

Rapport de la Commission
financière

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la
Commission financière, donne lecture du rapport ci-après:

*"La Commission financière a traité le 9 juin du message
n° 41 en présence de M. Bourgknecht, Vice-Syndic et Directeur de l'Edilité,
accompagné de Mme Nicole Surchat-Vial, Architecte de Ville et de
M. Antoine Bussard, Ingénieur planification au Service de la mobilité. Au
nom de la Commission, je les remercie chaleureusement des explications
fournies.*

*Je dois avouer que, sans ces explications, sans les échanges
approfondis que nous avons eus entre les membres de la Commission et
M. le Vice-Syndic et son équipe, sans ces informations additionnelles, je ne
suis pas certaine que la Commission aurait approuvé, comme elle l'a
finalement fait, cette demande de crédit. En effet, cette proposition
d'étude de 500'000 francs, telle que formulée dans le message n° 41, est
lacunaire. De nombreux éléments explicatifs, tant en termes de substance
qu'en termes purement financiers, ne sont pas mentionnés ou pas
suffisamment développés dans le message.*

*En préambule, j'aimerais souligner que notre Commission
soutient unanimement l'idée d'une rénovation de la place de la Gare et de
ses alentours, car elle considère que cet endroit, souvent le premier contact
avec notre ville, est une véritable carte de visite pour Fribourg d'une part et
d'autre part, elle est employée de manière intense par les utilisateurs de
plusieurs modes de transport. Nous sommes donc en faveur d'un
réaménagement de qualité de ce secteur. Quant au projet de
réaménagement proposé par le Conseil communal, il a fait, comme déjà
mentionné, l'objet d'intenses discussions, dont je vous livre les éléments
essentiels.*

*La première faiblesse du message est qu'il n'explique pas de
manière suffisamment claire pourquoi nous avons besoin aujourd'hui d'un
crédit supplémentaire de 500'000 francs. En effet, le message mentionne les*

Séance du 29 juin 2015

études antérieures élaborées depuis 2006: Fribourg'Cible; projet d'agglomération 2, projet fédérateur de la Gare de Fribourg, sans nous donner d'informations sur la manière dont les résultats de ces différentes études seront utilisées dans la suite des travaux.

La discussion que nous avons eue avec le Conseil communal nous a permis d'y voir un peu plus clair: le concours que souhaite lancer l'Exécutif ne porte pas sur le même périmètre que les études antérieures. Il va au-delà de ce qui a déjà été fait. Le concours vise à définir une approche globale, cohérente et de qualité en termes d'aménagement et de mobilité pour un nombre étendu de secteurs, qui sont en main privée et publique. Nous avons également été assurés par le Conseil communal que les résultats des concours antérieurs (par exemple le concours des Grand-Places) seront intégrés dans le nouveau projet.

Un autre point que nous avons relevé, qui dénote une certaine fragilité du projet, est le fait que la réalisation des objectifs proposés est fortement conditionnée par le développement et la réalisation d'autres projets immobilier et pas des moindres! Je mentionnerai notamment la réalisation de la tour Esplanade, la réalisation du parking de liaison et la création de places de parc supplémentaires; l'aménagement de la place de la Poste, autant de projets qui sont dans les mains d'acteurs privés et sur lesquels la Commune n'a que relativement peu d'emprise. Sur les chantiers qui sont directement du ressort du Conseil communal, il y aura également des décisions à prendre, notamment quant aux mesures d'accompagnement sur certains axes de report de trafic, y compris l'aménagement d'entrées et de sorties de parkings et une accessibilité renforcée de la Gare (zones de dépose-minute). Il y a encore toute la problématique de l'organisation des transports publics au sein de ce secteur.

Enfin, un dernier élément de taille est la question du financement. Lorsqu'on lit le message, on est quelque peu effrayé du coût total du projet devisé à plus de 12 millions de francs, à plus ou moins 40% (+/- 40%, cela peut faire jusqu'à près de 17 millions de francs). Or, en interrogeant le représentant de l'Exécutif, il s'avère que, si l'on déduit les subventions potentielles de l'Agglomération et les financements de tiers (Poste et CFF entre autres), le montant à payer pour la Ville s'élèverait à un peu plus de 3 millions de francs. Là, on respire déjà un peu mieux... Mais, pour recevoir ces subventions, il faudra bien calibrer le projet en fonction des objectifs du Plan d'agglomération 3 car, sinon, cela sera difficile de recevoir les subsides souhaités. Au niveau du financement, subsistent encore d'autres incertitudes. Certaines seront probablement levées lors de la présentation du crédit d'ouvrage pour le réaménagement du secteur. La Commission financière se réjouit de se saisir de cet objet l'année prochaine, en espérant que les approximations se feront dans une fourchette raisonnable (c'est-à-dire à +/- 10%).

Séance du 29 juin 2015

Au terme de ces discussions et grâce aux informations reçues, la Commission a accepté, à l'unanimité moins deux abstentions, le crédit de 500'000 francs destiné à l'étude proposée. Nous encourageons le Conseil général à également accepter cette proposition du Conseil communal."

Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures

M. Georges Rhally, Président de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures, présente le rapport ci-après:

"Le message que nous traitons ce soir va changer, s'il est accepté, le visage de notre ville car la place de la Gare de Fribourg est une interface importante et centrale de notre quotidien. Elle est aussi la première impression que nous avons en arrivant ici par le rail, le premier regard que nous apercevons. Ce regard a mal vieilli. Il est temps, il est justifié de se poser la question d'un lifting général de ce visage. Cette intervention chirurgicale, les implications qui y sont attachées et les conséquences, vont laisser des traces dans nos vieilles habitudes. C'est pour cette raison que la décision que nous prenons ce soir et un choix pour l'avenir, un choix pour nos enfants, un choix pour notre jeunesse, un choix aussi pour effacer nos rides.

La Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures a traité ce message en séance du mercredi 10 juin 2015, et a voté en majorité, avec deux abstentions, en faveur de cet investissement. Il vous invite à en faire de même et d'accepter le crédit de 500'000 francs pour cet objet.

Ce message, bicéphale, comprend deux éléments majeurs que sont la mobilité, d'une part, et le réaménagement de la place et de l'avenue de la Gare, d'autre part. Ce second aspect, le réaménagement, pouvant être réalisé quand le premier, les correctifs des flux de mobilité, a été mis en œuvre.

L'emprise de cette étude englobe deux périmètres. Le premier concerne la surface retenue par la mesure 12.1 du Plan d'aménagement 2 de l'Agglomération, appelé communément PA2, et intitulée 'Aménagement de la place de la Gare de Fribourg, avec réorganisation de l'interface TP des bus urbains et de l'avenue de la Gare'. Cette mesure est classée catégorie 'A', et subventionné à hauteur de 40% par la Confédération et 10% par l'Agglomération. Le reste étant à charge de la Ville de Fribourg. Le classement en catégorie 'A' implique, oblige même, une exécution pendant la période 2015-2018.

Le second périmètre, qui vient se greffer sur le premier, n'est pas mentionné dans le PA2 et devrait, selon les vœux de notre administration, faire son apparition dans le futur PA3. Ce second périmètre comprend la rue Pierre-Kaelin, la place Jean-Tinguely, l'esplanade devant la Poste, l'avenue de Tivoli, le passage sous-voies jusqu'aux amorces de l'avenue de l'Europe et la rue Louis-d'Affry. Outre le possible financement par la Confédération de ce périmètre bis, ce sont les enjeux de la mobilité,

Séance du 29 juin 2015

très importants dans ce secteur, qui ont incité nos élus de faire étudier une réflexion globale sur ces deux périmètres.

Une autre surface, la chaussée de la route des Arsenaux jusqu'au futur passage sous-voies, est cofinancé par les CFF et n'est donc, selon les explications de nos autorités, pas intégrée dans cette réflexion globale. Il en est de même avec l'accès du côté de Beauregard pour ce même passage sous-voies.

Les membres de notre Commission ont regretté le profil très anorexique de ce message. Vu l'importance de la décision de ce soir, le texte explicatif aurait pu être plus complet et circonstancié et donner plus d'informations sur les études et projets réalisés en amont. Nous le regrettons vivement et souhaitons que les autorités tiennent compte de cette remarque dans la présentation des futurs messages. Nous voulons donner comme exemple le nouveau passage sous-voies et son éventuelle prolongation sur le croisement Midi-Affry-Beauregard. Il est un de ces éléments clé de la réorganisation de la Gare Fribourg/Freiburg car sa réalisation va changer les habitudes d'au moins la moitié des habitants de notre ville. Et pourtant, cet élément n'est pas évoqué dans le message que nous traitons ce soir; cela est tout-à-fait regrettable.

En général, les explications données en Commission ont quelque peu dissipé cette impression brumeuse de l'évolution des idées et du projet. Cela dit, les discussions de la Commission ont surtout tourné autour de ce manque de synthèse ou de continuité dans le développement de ce centre névralgique de notre ville. De savoir aussi s'il était utile de lancer déjà maintenant un concours d'architecture pour le réaménagement de l'espace urbain prévu dès 2019 et si des éléments n'étaient pas encore tout à fait arrêtés, de demander s'il n'était pas important que des ingénieurs spécialisés participent au concours pour définir le ou les espaces réservés ou partagés par les divers acteurs de la mobilité douce. Car devant la Gare, ce sera la cohabitation des bus, des cyclistes et des piétons qui devra être précisée ou hiérarchisée.

En général, c'est la future mobilité qui a été l'élément fort de nos délibérations. La confirmation des autorités que quelques places de 'parking minutes', pour déposer ou chercher des voyageurs à la Gare, seraient conservées ou créées proches des passages sous-voies, a été accueilli favorablement par la Commission. Je me permets d'ajouter qu'il serait certainement aussi judicieux de penser à l'accès Beauregard et à des 'arrêts-minutes' aussi du côté Nord-Ouest des voies de chemin de fer. De même, en ce qui concerne le parking de liaison, qui permettra aux commerces du centre-ville, aux cinémas, et à notre théâtre Equilibre, d'attirer des visiteurs des environs sans que ceux-ci ne soient obligés de passer sur la future place piétonne de la Gare de Fribourg.

Séance du 29 juin 2015

C'est avec ces quelques remarques qui retracent succinctement les discussions de notre Commission que je souhaite clore mon rapport."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, fait la déclaration ci-après:

"Le Conseil communal vous propose de lui octroyer un montant de 500'000 francs destiné à un concours de projet pour le réaménagement de la place de la Gare et de ses alentours et, suite au résultat du concours, à la première phase de l'avant-projet.

L'image que donne la Gare et ses alentours est fondamentale pour toute cité, que ce soit à Fribourg ou ailleurs. C'est pourquoi le Conseil communal, depuis de nombreuses années, a mis dans ses priorités la redynamisation du secteur de la Gare, qui constitue le centre névralgique non seulement de la ville mais aussi de l'ensemble de l'agglomération, voire du canton. Ainsi, si l'on fait un petit zoom en arrière, je rappelle que depuis quelques années il y a eu la piétonisation de la rue de Romont, la construction de Fribourg Centre, du multiplexe de cinémas et de la salle de spectacle, la réhabilitation du bâtiment de l'Ancienne Gare, pour n'en citer que les principaux éléments-clés, éléments qui ont permis de renforcer fortement l'attractivité tant culturelle que commerciale du centre-ville. Or, force est d'admettre, aujourd'hui, que ce secteur de la Gare mérite encore dans les meilleurs délais des améliorations sensibles au niveau de l'urbanisme et de la mobilité. La place devant la Gare est en effet à ce jour, et vous en conviendrez, des plus inhospitalières, ne serait-ce que par sa marquise et l'encombrement dû notamment à l'emplacement inadapté des kiosques. La mobilité, en termes d'accessibilité pour l'ensemble des modes de transport qui y convergent, doit effectivement être fortement améliorée. C'est pour ces raisons que le projet de réaménagement de la place de la Gare figure non seulement dans la planification communale mais qu'il est aussi inscrit en priorité A des mesures prévues par l'Agglomération dans le PA2 (mesure 12.1 'Aménagement de la place de la Gare de Fribourg').

Ce concours de projet, dont le périmètre est un peu plus étendu que celui du PA2, se basera sur les PAD actuellement en vigueur et les études précédentes effectuées dans le secteur, en particulier les réflexions de Fribourg'Cible, le PAD Ancienne Gare, le PAD Gare Sud, les résultats du MEP des Grand-Places, ainsi que ceux de l'étude de fonctionnement de mobilité que vous avez votée dans le cadre du budget 2013 sous la rubrique 620.501.07 'Réaménagement place et avenue de la Gare'. Cette étude avait été annoncée dans le message en catégorie II. Actuellement, elle figure en catégorie III. J'admets que peut-être nous aurions pu être plus explicites en expliquant le contexte du centre-ville mais, à l'époque, le Conseil général avait voté ces 200'000 francs de cette première étape de l'étude concernant plus particulièrement la mobilité, en catégorie d'investissement II. Pourquoi avons-nous commencé par une

Séance du 29 juin 2015

étude de mobilité? C'est parce qu'il était pour nous important de connaître le fonctionnement approximatif futur du réseau de mobilité, que ce soit en matière de transports publics, de mobilité douce, de transports individuels motorisés ou de taxis dans le périmètre concerné, avant d'entreprendre un aménagement de qualité plus convivial que l'actuel. A défaut de cette base, nous aurions risqué de prévoir un aménagement inadéquat, notamment en matière de revêtement ou de mobilier urbain. En d'autres termes, le concours actuel ou futur devra coordonner tous ces éléments afin d'assurer la meilleure cohérence possible entre eux.

En ce qui concerne l'étude de mobilité récemment effectuée, dont le Conseil communal a validé les principes qui figureront également dans le futur PAL, elle confirme la piétonisation de l'avenue de la Gare; principes figurant déjà dans le PAL de 1991 et toujours réaffirmés depuis lors, notamment dans le Plan directeur des Grand-Places ou dans le PA2. Cette mesure est conditionnée - et j'insiste là-dessus- à la réalisation de la liaison souterraine des parkings du centre-ville (Manor, Fribourg Centre et futur parking de liaison) et devra également être accompagnée de la requalification de l'axe Tivoli-Kaelin et de la modification de la hiérarchie du réseau à l'avenue Jean-de-Montenach et à la rue de l'Hôpital qui, elles, auront un report de trafic.

Pourquoi faire aujourd'hui déjà ce concours de projet? D'une part, il s'agit de ne pas réitérer l'expérience du Bourg, c'est-à-dire la non-simultanéité entre la fermeture du pont de Zaehringen et la qualification des espaces publics, qui a été source d'incompréhension et de critiques. Il est donc nécessaire d'entamer dès maintenant ce concours afin d'être prêts au moment de la réalisation du parking de liaison avec le projet définitif et de pouvoir ainsi immédiatement réaliser les travaux dès 2019. A noter que cette date correspond aux estimations de planification actuelles pour la fin des travaux du parking de liaison. D'autre part, le PA2 qui, je le rappelle, lie les autorités, a inscrit cette mesure en priorité A, c'est-à-dire 2015-2018. Nous nous devons donc, par rapport à notre crédibilité vis-à-vis de la Confédération, d'engager ce concours dans les meilleurs délais. Encore un mot sur l'aspect futur des coûts, si le coût de l'ouvrage est estimé aujourd'hui à 12 millions de francs, à plus ou moins 40%, comme vient de le dire Mme la Présidente de la Commission financière, le solde d'investissement à charge de la Ville est estimé à 3,4 millions de francs. Pourquoi? Parce que nous déduisons du montant total prévisible la participation de la Confédération et de l'Agglomération dans le cadre du PA2 et du PA3, c'est déjà acquis en ce qui concerne le PA2 où il y aura donc 50% de participation (Confédération 40%, Agglomération 10%). Nous espérons que dans le cadre du PA3, l'agrandissement du périmètre sera également cofinancé de la même façon. A cela s'ajoutent également des financements de tiers (1,2 million de francs prévu est déjà décidé par les CFF dans le cadre des discussions qu'il y avait eues à l'époque concernant la marquise et qui est garanti quel que soit le projet futur et un montant également qui devrait être financé par la Poste sur le domaine les concernant plus particulièrement). Voilà ce que je voulais dire

Séance du 29 juin 2015

en entrée en matière. Je vous propose donc, au nom du Conseil communal, d'accepter l'arrêté tel qu'il vous est soumis."

Discussion générale et entrée en matière

La Présidente rappelle que lors de la discussion générale, les membres du Conseil général peuvent proposer la non-entrée en matière ou demander le renvoi. Ils ont aussi la possibilité de présenter des contre-propositions ou de proposer le rejet de l'objet.

Rapport du groupe des
socialiste

M. Christoph Allenspach (PS) fait la déclaration ci-après:

"Le groupe socialiste est d'avis qu'un examen sérieux du message concernant le crédit d'étude sur le réaménagement de la place de la Gare est extrêmement difficile sur la base des données qui ont été présentées. Le message n'est vraiment pas complet. Il manque tout d'abord la synthèse des éléments à disposition aujourd'hui, ce que la Commission de l'édilité a déjà souligné: comme les éléments issus du concours pour le réaménagement des Grand-Places, d'autres issus des résultats du groupe d'étude 'Fribourg'Cible' et d'autres encore issus des résultats des études complémentaires sur la mobilité. Il manque également des explications claires sur les objectifs du concours et les raisons du choix du périmètre d'étude où chaque mètre carré a déjà fait l'objet d'un concours ou d'une étude par le passé. Est-ce que les aspects de la mobilité – ceci est une question- font partie du concours ou s'agit-il uniquement des aspects esthétiques? Il manque aussi finalement les explications pourquoi les résultats concernant la place Jean-Tinguely et la place de la Gare, présentés à l'époque comme perles de l'aménagement, ne suffisent plus aujourd'hui. Souvenez-vous, un crédit d'étude fut accordé au lauréat du concours des Grand-Places et, ironie du moment, il s'agit des mêmes qui sont lauréats du concours du Bourg. Cela veut-il dire qu'ils ne sont pas assez bons, que leurs idées ne sont pas réalisables? Le groupe socialiste comprend mal pourquoi un concours, encore un, est lancé en ce moment et sur ce périmètre, d'autant plus qu'une réalisation semble être très lointaine, entre 2018 et 2021. Visiblement, nous devons surmonter quelques obstacles, notamment la construction d'un parking de liaison ou bien encore l'autorisation de réaménagement de l'Esplanade des Grand-Places. Le financement ne semble pas non plus clair. Il n'est pas du tout sûr qu'un projet 'place de la Gare' fasse partie des mesures du PA3.

*Le groupe socialiste ne s'oppose quand même pas à une planification de qualité en vue de la réalisation des espaces publics de la place de la Gare et de ses alentours. Tout au contraire, comme une bonne partie de la population, nous souhaitons la réalisation rapide des places et de la zone piétonne. Comme l'idée d'un nouveau concours ne nous séduit pas tellement, nous proposerons un amendement pour compléter l'article premier de l'arrêté, amendement que voici: 'Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 500'000 francs TTC destiné au financement du concours de projet **ou de mandats ainsi qu'à l'établissement de l'avant-projet** portant sur le réaménagement de la place de la Gare et de ses alentours'. Cette formulation donne au Conseil*

Séance du 29 juin 2015

communal une marge de manœuvre par rapport à une situation qui peut évoluer demain ou après-demain. Pourquoi ne pas revenir en arrière et attribuer certains mandats d'avant-projet afin d'avancer au plus vite et, ceci est notre exigence, de réaménager le périmètre par étapes dès, si possible, 2016 ou 2017, au plus tard."

Rapport du groupe
démocrate-
chrétien/Vert'libéral

M. Jean-Frédéric Python (DC/VL) s'exprime dans les termes ci-après:

"Le groupe démocrate-chrétien/Vert'libéral a étudié ce message le 22 juin 2015. En préambule, nous avons effectivement les mêmes remarques que vous, le document est vraiment très succinct. Et pourtant, nous parlons ici de notre centre-ville, la porte d'entrée de la ville, notre centre cantonal que nous espérons bien fort. Franchement, notre centre névralgique aurait eu droit à un message plus valorisant, un message plus exhaustif. Beaucoup d'autres projets vont influencer le projet de valorisation de la place et de l'avenue de la Gare. Heureusement, lors de la Commission de l'édilité, nous avons reçu quelques informations supplémentaires pour mieux comprendre l'idée. Il manque dans le message notamment une vue d'ensemble de toutes les études qui ont été faites dans ce large périmètre. Il manque également un tableau récapitulatif des montants qui ont été engagés dans ce périmètre. Il manque aussi un planning des différents échéanciers de réalisation des différents projets en lien avec ce périmètre, tels que le PAD Parvico; le parking de liaison Fribourg Centre, Manor et Parvico; le PAD de l'Ancienne Gare CFF et l'ouverture du futur passage inférieur des CFF, y compris le projet de la Tour-Henri.

Problème trafic actuel et futur

Tout le monde sait que le nerf de la guerre pour cette avenue de la Gare est le problème du trafic. Dans le message, ce thème est abordé de manière très superficielle. Nous avons l'impression que le Conseil communal a décidé de fermer l'avenue de la Gare et qu'il laissera venir. Le Conseil communal veut nous rassurer par les phrases qui figurent à la page 4 du message 'Le Conseil communal a souhaité valider le scénario présentant la fermeture au trafic individuel motorisé (TIM), la 'piétonisation' de l'avenue de la Gare, modifiant ainsi la hiérarchie du réseau sous condition de la réalisation de la liaison souterraine des parkings du centre-ville' et 'la requalification de l'axe Tivoli-Kaelin par la création d'une zone 30km/h ou d'une zone de rencontre'. Ceci est approximatif et insuffisant. Il nous manque les objectifs du concours. Voulons-nous une place de la Gare digne, fonctionnelle, accueillante, attractive d'un centre cantonal fort? Voulons-nous une articulation forte entre le boulevard de Pérolles et l'axe piétonnier qui dirige les gens jusqu'à la cathédrale? Voulons-nous prioriser l'amélioration du transfert des piétons provenant des gares routières et ferroviaires sur le réseau urbain? Voulons-nous améliorer le fonctionnement des flux des piétons sans entraver la vitesse commerciale des transports en commun? Voulons-nous un centre cantonal fort également pour les places de travail et le commerce? Oui, le groupe démocrate-chrétien/Vert'libéral cherche et veut ce type de qualité et

Séance du 29 juin 2015

soutient ce concours. Cependant, il faut mieux cadrer ce concours. Le Conseil communal doit compléter le cadre du concours comme suit: il doit résoudre d'abord les problèmes de trafic: il doit vérifier avant la fermeture de l'avenue de la Gare s'il est possible de reporter le trafic sur les autres axes routiers. Ces axes doivent rester ouverts. Il doit clairement donner la priorité aux transports publics également sur les autres axes car si le trafic est reporté, comme c'est prévu, sur l'axe avenue du Midi/avenue Beauregard/rue Louis-d'Affry, les transports en commun y seront également bloqués. Est-ce que le centre sera bloqué toute la journée? Attention, en parallèle à l'avenue du Midi, il faudra encore trouver la place pour la TransAgglo qui est également un projet très cher dans le cadre de la mobilité douce. Il faut mettre sur pied le plan de toutes les phases pour nous garantir que l'avenue de la Gare ne sera pas fermée au transport individuel motorisé avant que toutes les mesures soient prises comme, par exemple, garantir que le passage inférieur des CFF soit réalisé et que les parkings du centre-ville soient vraiment reliés entre eux. Le centre-ville doit également rester attractif pour les commerçants et les clients. Les parkings souterrains sont nécessaires afin de permettre l'attractivité du centre-ville. Il faut garantir l'accessibilité également pour les livreurs et les livraisons. Il faut assurer que les gens puissent accéder de tous les côtés à la Gare. Il faut prévoir et, pour ceci, agrandir le périmètre, également du côté du carrefour Richemond, notamment au niveau du nouveau passage inférieur CFF et du côté du giratoire rue Louis-d'Affry, que les gens puissent déposer leurs personnes qui veulent prendre des transports en commun. Il faut absolument tenir compte que les transports en commun doivent pouvoir circuler sans obstruction, notamment les mesures de zones 30 km/h, voire les zones de rencontre. Nous constatons qu'avant la mise en place des feux du Temple, la circulation était très difficile et actuellement c'est encore le cas à la place Georges-Python. Il faut éviter que les usagers doivent parcourir une distance trop grande entre la Gare et les futurs arrêts des bus urbains qui sont, selon les croquis, vers le Temple. Il faut également noter dans le concours que la Ville n'a pas d'argent pour poser sur toute la zone des pavés allant de la Gare jusqu'au pont de Zaehringen.

C'est pourquoi le groupe DC/VL propose un amendement afin de garantir les conditions-cadres de ce concours. Nous proposons que l'article premier bis soit complété de telle manière: 'Ce montant pourra être engagé dès l'approbation définitive des modifications du PAD concernant le parking de la Route-Neuve et celui concernant le nouveau passage inférieur des CFF'."

Rapport du groupe des Verts

Mme Elena Strozzi (Verts) tient les propos ci-après:

"Le groupe des Verts salue le message n° 41 concernant l'étude pour le réaménagement de la place de la Gare et de ses alentours. Nous soutenons clairement le message principal de ce projet qui prévoit enfin la piétonisation de la place de la Gare et la fermeture complète au trafic individuel motorisé. Evviva!

Séance du 29 juin 2015

Nous sommes conscients que la discussion aujourd'hui se concentre sur la mise au concours pour le réaménagement et les alentours de la Gare mais permettez-nous quand même une ou deux petites remarques introductives sur l'épineux thème du trafic en ville.

La fermeture de la place de la Gare doit être vue comme un élément d'une politique plus globale des transports qui est celle de favoriser le transfert modal et la mobilité douce et enfin la réduction du trafic individuel motorisé en ville. Ceci pour le bien de tout le monde. Les voitures en ville doivent diminuer pour redonner aux habitants des espaces de vie conviviaux et agréables et augmenter la qualité de la vie en général.

En coupant un axe central et traversant telle l'avenue de la Gare, il faut impérativement éviter un transfert du trafic sur d'autres secteurs de la ville, notamment les quartiers résidentiels. Il ne faut pas laisser certains quartiers étouffer sous le report de trafic. Nous connaissons déjà, je pense, aujourd'hui certains effets de la fermeture du pont de Zaehringen. Les quelques efforts que la Ville a déjà mis en œuvre ces dernières années doivent se poursuivre et même être renforcés pour vraiment décharger le trafic inutile en ville. Des mesures d'accompagnement doivent être mises en place. La construction de nouveaux parkings et l'augmentation du nombre de places pour garer sa voiture ne constituent sûrement pas des mesures efficaces. Plus de parkings, plus de voitures. La loi de la 'physique des voitures' est très simple. Seuls des parkings d'échange à la périphérie de la ville et le renforcement des transports en commun (tous les bus vont de toute façon passer et passeront dans le futur à la Gare, donc au centre-ville), ainsi que le renforcement de la mobilité douce permettraient une vraie amélioration de la situation et ceci pas seulement à la Gare.

Retournons au thème central du message, le réaménagement de la place. Pour ce qui est du choix du périmètre, les Verts soutiennent son élargissement et même nous espérons que certains secteurs limitrophes tel - excusez-moi le terme - le derrière de la Gare ou le délicat croisement avenue de Midi /avenue Beauregard/rue Louis-d'Affry seront aussi inclus dans cette réflexion. On reste par contre sur notre faim concernant le cahier des charges qui permettrait au Législatif de voter en connaissance de cause. Les frais liés à la définition des critères du concours devraient aussi être intégrés dans les frais de fonctionnement de l'Edilité. Ceci permettrait une plus grande transparence pour le Législatif.

Concrètement, les Verts proposent de ne pas trop 'étapiser', donc de ne pas procéder par étapes à la mise en œuvre de ce réaménagement mais, dans le but de garder une certaine cohérence des mesures, de procéder en une seule étape notamment pour ce qui concerne l'aménagement de la place de la Gare, l'avenue de la Gare et l'entrée du boulevard de Pérolles.

Séance du 29 juin 2015

Pour ce qui est du trafic engendré par les bus et les taxis sur l'avenue de la Gare et la place de la Gare, nous demandons d'étudier la possibilité de réduire l'espace utilisé par ces moyens de transports en leur laissant par exemple une seule voie de circulation à disposition. L'espace ainsi 'gagné' pourra alors être conquis par les piétons.

Il est presque inutile de rappeler que nous demandons et attendons des aménagements de qualité et très conviviaux où les piétons ont envie de s'arrêter et d'échanger. Un lieu de rencontre pour créer de la vie. L'espace autour de la Gare ne doit pas uniquement être une zone de transit pour les bus, les taxis et les personnes qui courent prendre leur train mais aussi un endroit agréable et accueillant qui donne envie de s'arrêter et qui donne, aux nombreux touristes qui débarquent à Fribourg, une belle carte de visite de toute la ville.

Dernière remarque: les Verts souhaiterait si possible intégrer dans les paramètres du concours une réflexion sur les bâtiments privés tels que Fribourg Centre afin d'améliorer le 'paysage' de l'avenue de la Gare et de corriger certaines aberrations architecturales.

C'est avec ces quelques remarques que le groupe des Verts à le plaisir d'accepter le message n° 41 et demande à cette assemblée d'en faire de même."

Rapport du groupe de l'Union
démocratique du centre

M. Pierre Marchioni (UDC) présente au nom du groupe UDC les arguments suivants:

"Le groupe UDC a analysé avec attention le message n° 41. Il soutient ce projet dans sa grande majorité. Certes, une zone piétonne en continu de la place de la Gare jusqu'au quartier du Bourg a de quoi séduire pour autant que:

- 1. Des parkings de proximité immédiate en suffisance soient disponibles. C'est là la condition sine qua non pour assurer le développement des commerces et la bonne marche des restaurants. Et là, il ne faudrait pas se tromper de priorité, les parkings doivent être disponibles avant ou au moins en même temps que la zone piétonne sera créée.*
- 2. Ensuite, il est impératif que les passagers des CFF puissent toujours atteindre la Gare en étant transportés avec leurs bagages au plus près des quais d'embarquement. Comment voulez-vous qu'une personne d'un certain âge ou handicapée parvienne à traîner sa valise depuis la Poste jusqu'à la Gare par exemple? Les emplacements de dépose doivent être situés aux accès directs de la Gare. En outre, dans de nombreuses villes de notre pays, comme à l'étranger, les voyageurs disposent d'escaliers roulants. En comparaison, chez nous, c'est l'alpage! Equipés certes d'un ascenseur mais qui est si souvent en panne qu'il vaut mieux ne pas*

Séance du 29 juin 2015

compter dessus! Si la Ville veut se projeter dans le futur, il faut qu'elle aille jusqu'au bout.

3. *Evidemment, plus les zones piétonnes grandissent, plus les reports de trafic deviennent un casse-tête. L'analyse de cette problématique doit être une priorité. Les riverains du secteur concerné accepteront les nouveautés pour autant qu'ils n'aient pas à supporter des nuisances hors norme.*
4. *La coordination entre la Commune, la Poste et son projet concernant ses parcelles, les promoteurs privés ou les institutions telles que les CFF doit jouer dès la phase du crédit d'étude, de manière à permettre la meilleure vision d'ensemble. Ce crédit d'étude est donc important pour notre ville puisqu'il concerne la porte d'entrée des visiteurs utilisant les transports publics. Il ne doit négliger aucun aspect de la mobilité et ne pas oublier que, dans un futur proche et lointain, il y aura toujours un nombre important de citoyens qui resteront fidèles à leur propre moyen de déplacement. Leurs besoins doivent être pris en compte car eux aussi sont des contribuables. Nous aurons ainsi l'occasion de revenir en détail sur ce projet lors de la présentation du crédit d'ouvrage.*
5. *Nous vous proposons également, que ce soit dans ce cas ou dans d'autres, d'envisager de consulter la filière 'Architecture' de la Haute Ecole d'Ingénierie et d'Architecture de Fribourg afin de faire participer les étudiants dans le cadre de leurs études, soit directement dans le cadre de leur cursus académique, coachés par leurs professeurs, soit par l'obligation faite aux mandataires retenus d'associer quelques étudiants au projet. Nous pensons que ce serait un moyen d'améliorer l'employabilité des étudiants fribourgeois en architecture, d'accroître la visibilité de la Haute Ecole et de développer le sentiment d'appartenance local 'fribourgeois'.*
6. *Pour terminer, nous souhaitons qu'un parc à vélos 'ad hoc', régulièrement débarrassé de ses cadavres, soit mis à la disposition des adeptes de la 'petite reine'."*

Rapport du groupe Centre
gauche-PCS

M. Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS) fait la déclaration qui suit:

"Le groupe Centre gauche-PCS a étudié attentivement ce message. Il regrette, à l'instar des autres groupes, qu'il ait été trop succinct au vu de l'importance des enjeux et de leur complexité.

Notre groupe salue par contre le fait que, tant à la Commission financière qu'à la Commission de l'édilité, nos représentants ont trouvé en partie les informations complémentaires qui s'avéraient indispensables pour nous faire une idée complète des enjeux et les rapporter au sein du groupe.

Séance du 29 juin 2015

Le Centre gauche-PCS est conscient qu'il est urgent de revaloriser la place de la Gare et ses alentours et aurait d'ailleurs souhaité être saisi du sujet plus tôt. La Gare et ses alentours immédiats doivent impérativement redevenir une carte de visite digne de ce nom pour Fribourg.

Impressionnons positivement le visiteur qui y débarque. Que celui-ci soit incité à découvrir notre cité. Qu'il ait envie de parler positivement de Fribourg à ses amis et surtout, qu'il ait envie d'y revenir! La création d'un axe piétonnier depuis la Gare, axe qui se raccordera avec celui qui existe déjà à la rue de Romont et à la rue de Lausanne et qui serait ou sera prolongé par les aménagements futurs dans le quartier du Bourg et de la Vieille-Ville, sera un fantastique atout pour notre ville. Ce sera profitable tant pour la qualité de vie de nos concitoyennes et concitoyens et la mise en valeur de notre richesse patrimoniale que pour booster notre économie locale et bien entendu soutenir nos commerçants.

Mais les enjeux du site sont aussi ceux des transports et ceux de la mobilité. L'endroit est situé à l'hyper-centre de l'intermodalité de la capitale cantonale. A ce titre, les aménagements que nous réaliserons devront permettre d'améliorer de façon conséquente le fonctionnement des transports publics et de la mobilité en général. Par exemple, aujourd'hui, trop de gens manquent leur bus ou leur train parce qu'ils restent bêtement bloqués par le flux incessant des voitures qui les empêche de traverser la chaussée à temps! Il faut veiller à planifier afin de construire plus tard en cohérence avec les zones adjacentes. A ce titre, le Centre gauche-PCS comprend certes l'étendue du périmètre d'étude. Il salue aussi le fait que l'espace situé devant le théâtre soit 'équilibré' – si je peux me permettre cette formulation - ou en lien, si vous le préférez, avec le périmètre de la Gare. Par contre, notre groupe regrette que le périmètre n'intègre pas l'Ancienne Gare dans la mesure où, en effet, on a un passage sous-voies qui sera planifié par les CFF à peu près à cet endroit et qu'il n'intègre pas le carrefour de Richemond. En effet, cet endroit deviendra une des entrées nouvelle et importante de la Gare de Fribourg, une fois ce fameux passage sous-voies réalisé. Il faut penser aux 'déposes minutes', à assurer la perméabilité piétonne et à la mobilité douce en général aux quatre points cardinaux du périmètre. C'est pourquoi, notre groupe souhaite que le Conseil communal intègre notamment ce carrefour dans le périmètre d'étude. Le Centre gauche-PCS souhaite aussi que soit réalisée une étude de mobilité et de trafic assez fine et assez large, qui permette de bien anticiper les effets positifs ou les effets négatifs de cette planification sur tous les modes de transports. Enfin, financièrement, notre groupe n'oublie pas que les montants que nous espérons toucher de l'Agglomération, via le PA2 et le PA3, ne le seront que si la réalisation finale poursuit les objectifs favorisant les transports publics et la mobilité douce et ralentissant l'attrait des transports individuels motorisés. En ce sens, notre Agglomération doit et devra des comptes à la Confédération auprès de laquelle elle a décroché des subventions. Prendre des libertés avec cette réalité pourrait nous coûter très cher lors de la réalisation finale.

Séance du 29 juin 2015

Avant d'entamer ma dernière remarque, j'informe que le groupe Centre gauche-PCS rejettera l'amendement proposé par le groupe DC/VL car celui-ci risque de bloquer la situation et de faire perdre encore du temps alors qu'il est urgent d'intervenir. C'est sur cette dernière remarque que notre groupe accepte bien entendu l'entrée en matière et soutiendra la demande de 500'000 francs de crédit déposée par le Conseil communal."

Rapport du groupe libéral-radical

Mme Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) tient les propos suivants:

"Le groupe PLR a bien étudié et très vivement discuté le message n° 41. Lors de l'examen de ce message, notre groupe a fait les réflexions suivantes:

1. *La nécessité du réaménagement de la place de la Gare est incontestée. La place de la Gare d'une ville est une carte de visite. La place de la Gare de la ville de Fribourg est une honte: un endroit moche, incapable de maîtriser le flux de pendulaires, le trafic des bus et le trafic motorisé individuel aux heures de pointe. La rapporteuse qui prend chaque jour le train pour aller au travail comme des milliers de fribourgeois et fribourgeoises sait bien de quoi elle parle. Fribourg-Freiburg capital et centre du canton mérite mieux que cela. Il faut – hic et nunc! - redonner de la qualité à cette place.*
2. *Depuis plusieurs années, on examine les possibilités de réaménagement de ce secteur. En 2012, le Conseil communal a souligné la nécessité d'une étude globale qui, je cite: 'examine tout, sans tabou'. Le Conseil communal a raison. Le réaménagement de la place de la Gare a effectivement besoin d'une vision d'ensemble. Une vision globale qui examine tout et sans tabou et qui, par conséquent, tient compte des différents besoins des habitants de la ville et de l'agglomération de Fribourg:*
 - *de ceux qui vont à pied ou en bus à la Gare et au centre-ville*
 - *mais aussi de ceux qui veulent ou qui doivent prendre la voiture pour y arriver. Pensez par exemple aux personnes à mobilité réduite.*

Meine Damen und Herren, eine nachhaltige, langfristig angelegte Politik bedeutet auch auf einen Ausgleich der unterschiedlichen Bedürfnisse der Bevölkerung hin zu arbeiten. Eine nachhaltige Politik, eine nachhaltige Verkehrspolitik, schliesst deshalb nicht aus, sondern ein. Entsprechend ist hier nicht nur an der Realisierung der Fussgängerzone im Bahnhofbereich gelegen, sondern auch daran, dass der Bahnhof und das Stadtzentrum mit dem individuellen motorisierten Verkehr, sprich Auto, zugänglich ist und bleibt.

Sur le fond de ces réflexions, le groupe PLR demande au Conseil communal:

Séance du 29 juin 2015

3. *Une étude globale concernant le trafic doit être effectuée avant la mise en zone piétonne de l'avenue de la Gare. Il n'est pas crédible de proposer une telle mesure sans se demander quelles seront les conséquences en termes de trafic, de mobilité et d'accessibilité au centre-ville, notamment pour le trafic motorisé individuel (voitures) et pour les bus (plus de 1'800 mouvements de bus par jour sur l'avenue de la Gare).*
4. *Le subventionnement de la réalisation de ce projet par les PA2 et PA3 de 6 millions de francs sur un total de 12 millions de francs est un élément déterminant. Si on ne veut pas remettre la requalification de la place de la Gare aux calendes grecques ou à l'éternité, il faut aller de l'avant.*

Néanmoins le groupe PLR pose les questions suivantes au Conseil communal.

- *Qu'en est-il du subventionnement par l'Agglomération?*
- *Y a-t-il une contrainte de temps pour la réalisation de la mesure de piétonisation?*
- *Si les parkings ne sont pas ouverts avant 2020, par exemple, est-ce que la subvention tombe?*

Dernière remarque:

5. *La politique durable requiert de la prévoyance.*

Pour cette raison, le groupe PLR demande que l'accessibilité à la Gare et au centre-ville, pour le trafic individuel motorisé, soit garantie. La mise en zone piétonne ne doit être effectuée qu'une fois les parkings construits et ouverts au public. Nous demandons une confirmation claire de cela de la part du Conseil communal, notamment du Conseiller en charge de la mobilité, qu'une mise en zone piétonne ne sera réalisée que parallèlement à, c'est-à-dire en même temps que, l'ouverture des trois parkings prévus.

Die Fraktion der FDP, die Liberalen, bittet den Gemeinderat freundlich aber bestimmt um eine verbindliche Antwort auf die Frage: können sie uns zusichern, dass die Einrichtung der Fussgängerzone und die Eröffnung der vorgesehenen Parkings zeitlich parallel verlaufen, bzw. aneinander gekoppelt sind?

Sous réserve des conditions émises par notre groupe concernant:

- *l'étude globale sur le trafic*
- *et la mise en zone piétonne simultanément à l'ouverture des trois parkings prévus,*

Séance du 29 juin 2015

le groupe PLR acceptera l'entrée en matière du message n° 41 et votera, dans sa majorité l'arrêté, tout en proposant un amendement à l'article premier concernant la désignation de deux membres du Conseil général comme membres non professionnels du jury du concours qui s'étend jusqu'à l'avant-projet, vu l'importance et la complexité du projet."

M. Laurent Dietrich (DC/VL) s'exprime comme suit:

"Je suis surpris qu'en réunissant deux objets, nous ne pouvons pas profiter de synergie financière. Je proposerai donc moi aussi un amendement - nous aurons ainsi quelques débats supplémentaires - pour réduire le montant demandé de 20%. Je développerai encore lorsque nous discuterons de l'article premier."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, s'exprime dans les termes ci-après:

"Je n'ose pas dire 'pas de remarques' (Rires dans la salle). J'aimerais quand même tâcher d'être le plus court possible pour essayer d'éviter des répétitions par rapport aux arguments qui pourront être développés dans le cadre de l'examen des différentes propositions d'amendement."

J'aimerais juste rappeler d'abord l'objet du message qui est bien un concours de projet d'aménagement. Il ne s'agit pas, ce soir, de refaire toute la politique de circulation, d'aménagement de l'entier de la ville ou même du périmètre du centre-ville. Il est vrai que ce message s'inscrit dans un contexte. Le Conseil communal est conscient que le message aurait pu être un peu plus développé sur un certain nombre de points. Par contre, il est vrai que nous avons choisi la possibilité d'explicitier le contexte et cadre général de l'urbanisme et de la mobilité au centre-ville au sein des commissions. C'est peut-être aussi leur rôle que d'être informées un peu plus en détail, ce qui permet aussi une discussion au sein de ces commissions."

Je constate aussi, et j'en suis très heureux, que la nécessité du réaménagement de cette place de la Gare et de l'avenue de la Gare n'est en fait, il me semble, pas contestée ou en tout cas très peu. Je n'ai pas entendu d'interventions contestant le principe même de ce réaménagement."

Un certain nombre de suggestions ont été faites. Je n'y répondrai pas parce que certaines relèvent du détail. Par contre, nous allons essayer d'intégrer, dans la mesure du possible, certaines suggestions dans le cadre de l'établissement du concours, du programme et du cahier des charges. Nous essayons de le faire; ce n'est pas la première fois que nous le ferons. A ce sujet, j'ai entendu un membre de la Commission de l'édilité, lorsque nous examinions le projet du Werkhof, remercier le Conseil communal d'avoir tenu compte des remarques faites lors de la séance du

Séance du 29 juin 2015

Conseil général. Je vous assure que nous essayerons également de le faire, en tout cas dans le cadre du possible.

Cela dit, j'ai quelques remarques. En ce qui concerne les objectifs du concours, ils sont clairement mentionnés à la page 6 du message. Le but est de demander aux concurrents des propositions concrètes en matière d'aménagements d'espaces publics, de matériaux, de revêtements, de signalétique ou d'aménagements paysagers. Nous souhaitons évidemment des aménagements de qualité. J'ai entendu, sauf erreur, Mme E. Strozzi qui disait qu'il fallait donner envie aux gens, aux touristes ou à la population de s'arrêter au sein de ces futurs aménagements; le but premier de ce concours de projet est vraiment un aménagement d'espaces publics de qualité sur la base de toutes les études réalisées ou des PAD actuellement en vigueur. Il n'y aura pas de doublons, je tiens à le signaler, mais à ce jour il n'y a eu aucune étude concrète d'aménagement qui a été réalisée. Celle-là est lancée maintenant sur la base des conclusions de l'étude de mobilité et de l'étude de fonctionnement, puisque, comme je l'ai dit tout à l'heure dans l'entrée en matière, on ne voulait pas partir sur un projet d'aménagement qui ne tienne pas compte de certaines contraintes qui seraient ou qui seront imposées par la problématique de la mobilité. Dans ce cadre-là, comme on l'a fait tout récemment avec le concours du Bourg, vous avez aussi quelques points qui touchent la mobilité mais qui sont en lien avec l'aménagement sur la base des études précédentes concernant notamment la localisation du stationnement et des livraisons, la localisation des arrêts de transports publics ou l'insertion des trajets de mobilité douce. Ces principes qui ressortent de l'étude de mobilité – et là je réponds aussi notamment à M. P. Marchioni ou à Mme B. Acklin Zimmermann – constituent des données de base, qui seront fournies aux concurrents. L'accessibilité à la Gare est garantie, que ce soit pour les taxis, les livraisons ou évidemment pour les gens qui viennent amener du monde à la Gare. Il y aura des places de 'dépose-minute', d'une part, côté Ancienne Gare et d'autre part, côté Fribourg Centre. Il y aura peut-être aussi, ça été évoqué, également possibilité d'avoir des places dans le souterrain, là où se trouve la gare routière. Pourquoi n'y aurait-il pas possibilité d'avoir des taxis ici - c'est une alternative qui doit être examinée - voire des places, comme l'a suggéré M. le Président de la Commission de l'édilité, de 'dépose' côté avenue du Midi/Jean-de-Montenach?

En ce qui concerne le planning, la volonté du Conseil communal est d'être prêt au moment de l'ouverture du parking de liaison. C'est une condition, à notre avis, pour que l'avenue de la Gare fonctionne. Il n'y aura pas de piétonisation de l'avenue de la Gare avant l'ouverture de ce parking. Si on prend le planning actuel, les promoteurs du PAD Gare-Sud qui doivent remettre quelques modifications au PAD actuellement en place, dans le courant de cet automne, prévoient les travaux en 2017-2018; idem en ce qui concerne le PAD de l'Ancienne Gare où les CFF doivent aussi d'ici à cet automne effectuer une petite modification au PAD en vigueur. Ils escomptent aussi pouvoir faire les travaux de la Tour de

Séance du 29 juin 2015

l'Esplanade et du parking souterrain dans les années 2017-2018. Le passage inférieur devrait pouvoir se faire, d'après le planning escompté des CFF, entre 2018 et 2021; la galerie commerciale sera évidemment faite après le passage inférieur. Pour nous, ce qui est important, c'est de savoir qu'en 2019 (si tout va bien évidemment; on ne sait jamais si des oppositions allaient jusqu'au Tribunal fédéral et feraient traîner les choses), avec un planning normal et objectif, on peut escompter que l'ouverture du parking de liaison pourra se coordonner avec le début des travaux d'aménagement de l'avenue de la Gare mais à condition que le concours puisse démarrer dès aujourd'hui, puisqu'il y a un certain temps après ce concours de projet pour élaborer l'avant-projet et le projet définitif. Nous sommes exactement dans les temps puisqu'il est prévu que l'octroi du crédit d'ouvrage puisse être présenté au Conseil général dans la deuxième partie de 2018, ce qui permettrait d'entamer les travaux également en 2019, tel que planifié selon une bonne coordination.

En ce qui concerne l'élargissement du périmètre qui a été évoqué par certains d'entre vous, c'est plus délicat, surtout en ce qui concerne le carrefour de Richemond, dans la mesure où on ne sait pas actuellement exactement ce qu'il adviendra de ce carrefour, respectivement des flux de circulation à l'avenue Beauregard et à l'avenue du Midi. Ensuite, plus vous élargissez le périmètre plus vous augmentez le coût des réalisations, même si elles se font par étapes. Ce faisant, vous rallongez et rendez difficile et compliquée la procédure du concours. Donc, s'étant posé la question, il nous a paru très difficile d'élargir le périmètre en direction de Richemond. Par contre, on pourrait imaginer peut-être un périmètre un peu plus long, un peu plus grand, intégrant l'embranchement de la route des Arsenaux, en lien effectivement avec la Tour de l'Esplanade.

Vous aimeriez savoir s'il y a des délais relatifs aux subventions de l'Agglomération. Ce qui est garanti effectivement à ce jour, dans le cadre du PA2, c'est le cofinancement, à raison de 50% de la mesure qui figure actuellement dans le PA2, qui est une mesure d'un peu plus de 6 millions de francs, ce 50% de financement se répartissant, comme je l'ai dit tout à l'heure, à raison de 40% de la part de la Confédération et de 10% de la part de l'Agglomération elle-même. Donc, sur les 6,2 millions de francs prévus, il y en a 3,1 qui sont financés par ce biais-là, plus le 1,2 million de francs promis par les CFF. Nous espérons, comme je l'ai dit tout à l'heure dans le cadre du PA3, que l'élargissement du périmètre sera également pris en charge vu son intérêt pour l'entier de l'Agglomération et que son financement sera pris en charge de la même façon. Quant aux délais, cette mesure figure dans le PA2 en priorité A (mesure à réaliser entre 2015 et 2018). Il est clair que, si des éléments extérieurs font que la réalisation n'a pas encore eu lieu en 2018, on ne va certainement pas nous le reprocher; par contre, les autorités sont tenues de prendre toutes les mesures pour faire progresser le dossier. C'est pourquoi il est important d'être prêts, d'avoir au moins achevé l'étude, quitte à ce que les travaux eux-mêmes ne débutent que l'année suivante. Ceci est acceptable par la Confédération. Par contre, si l'on ne fait rien, alors il peut y avoir des problèmes, parce

Séance du 29 juin 2015

qu'on risque de perdre les montants qui ont été promis dans le PA2 et d'avoir éventuellement également des malus pour la suite.

Concernant les remarques ou questions qui ont été posées par M. P. Marchioni, je peux répondre très clairement que, oui, il y aura des places de parc en suffisance. En effet, en ajoutant les places de parc prévues dans le cadre du parking de liaison, à peu près 1'000 places de parc souterraines seront à disposition dans ces trois parkings. En ce qui concerne l'accessibilité, pour ce qui est des 'déposes' de personnes, de taxis et autres, des places seront aménagées à cet effet; ce type d'aménagements est prévu dans le cadre des objectifs du concours, aménagements qui seront coordonnés avec la Poste, puisque la Poste sera intégrée dans le cadre du concours. Parcs à vélos et vélos-stations notamment sont prévus dans le cadre du PAD de l'Ancienne Gare. Je prends note de la suggestion d'associer d'une manière ou d'une autre la filière de la Haute Ecole d'Architecture. Je ne peux évidemment pas vous répondre de manière précise à ce sujet aujourd'hui. Je reviendrai encore sur d'autres remarques au moment de l'examen des amendements."

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, ajoute ce qui suit:

"Vous avez plus ou moins répondu à tous les aspects que je voulais aborder, M. le Vice-Syndic, notamment sur la garantie demandée par la porte-parole du groupe PLR concernant la suppression du trafic individuel motorisé sur l'avenue de la Gare qui ne pourra, en effet, se faire qu'au moment où le parking de liaison sera réalisé. Cette garantie, nous pouvons la donner parce qu'elle figure noir sur blanc dans des documents de planification qui sont liants pour les autorités et pour les tiers. Pour le reste, je souhaite brièvement contextualiser le volet mobilité qui a été présenté au Conseil communal en septembre 2014 et dont on parle aussi dans le message en pages 3 et 4. Ce volet mobilité de l'étude sur le projet fédérateur de la Gare de Fribourg a été très complet. A ce stade, il ne peut évidemment pas porter sur des questions de détail. Je prends un exemple: l'emplacement au centimètre ou au mètre près d'un arrêt de bus. Il s'agit de décisions de principe que le Conseil communal a prises en fonction de plusieurs variantes qui lui ont été présentées et ces décisions de principe figurent notamment aussi dans le message. Il s'agit, je le répète, de la requalification de l'axe Tivoli/Kaelin, de la suppression du trafic individuel motorisé sur l'avenue de la Gare, de la priorisation des transports publics et des vélos aussi avec une hiérarchisation visible pour ces modes de transport, etc. Maintenant, avec l'étude qui va suivre, il s'agira de peaufiner ces questions-là et en arriver à un degré de détail beaucoup plus fin mais, ce qui est clair, en tenant compte des intérêts de tous les utilisateurs. Tous les utilisateurs, ça veut dire de tous les utilisateurs, que ce soit des clients de taxis, des personnes malvoyantes, des personnes à mobilité réduite, des personnes qui viennent déposer quelqu'un d'autre en 'dépose-minute', des piétons, des clients-visiteurs, des pendulaires, des élèves de CO qui affluent par milliers tous les jours à travers la Gare. Tous

Séance du 29 juin 2015

ces utilisateurs doivent être pris en compte dans les intérêts que nous allons traiter dans le cadre de cette étude ultérieure. Nous pouvons vous garantir que nous n'oublierons personne."

Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune proposition de renvoi présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail de l'arrêté.

Article premier

M. Christoph Allenspach (PS) souhaite apporter, au nom du groupe socialiste, un amendement, notamment à cause du calendrier indicatif qui laisse craindre le pire:

"La réalisation devrait être terminée en 2021. C'est quand même extrêmement loin. Nous savons qu'un projet de réaménagement de la place de la Gare était déjà prêt en 2007. Nous savons aussi que la place Jean-Tinguely n'a pas été aménagée depuis 2011, après l'ouverture de la salle de spectacle et nous ne croyons vraiment pas que nous pouvons encore attendre six ans avant de réaliser un projet dans son ensemble, projet qui peut être bloqué à tout moment.

Nous ne sommes pas contre le réaménagement, au contraire, nous voulons avancer aussi vite que possible. C'est pour ça que nous déposons cet amendement qui donne en plus au Conseil communal la liberté d'attribuer aussi des mandats car certains sont prêts. Un des mandats est déjà donné par ailleurs: celui de la place Jean-Tinguely; parce que les mandataires lauréats ont reçu le mandat de modifier leur projet. Cela signifie que certaines parties du projet peuvent vraiment avancer beaucoup plus vite. La seule partie qui est concernée par le trafic et par la construction de ce parking de liaison est l'avenue de la Gare. Tout le reste peut être réalisé bien avant. C'est pourquoi, par cet ajout, nous voulons vous donner la liberté de pouvoir avancer aussi avec des mandats.

La deuxième partie de l'amendement concerne un oubli de votre part: 'ainsi qu'à l'établissement de l'avant-projet'. Il est clair que la moitié du crédit ne sert pas au concours mais à l'établissement de l'avant-projet. Je vous demande donc de soutenir cet amendement dans l'intérêt d'avancer plus rapidement dans ce projet."

M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) déclare ce qui suit:

"J'aimerais apporter quelques compléments d'information à notre amendement. Comme Mme B. Acklin Zimmermann l'a dit, nous souhaitons que le Conseil communal désigne deux membres du Conseil général comme membres représentants les milieux non professionnels au sein du jury du concours, qui va jusqu'à l'établissement de l'avant-projet. Ceci pour trois motifs:

Séance du 29 juin 2015

1. *l'importance du concours de projet auquel il faut associer le Conseil général. Cela a été dit par tous les groupes.*
2. *la complexité du projet. Il faut éviter les mauvaises options comme la mise sous terre de la fontaine Tinguely proposée lors du MEP des Grand-Places, Cette option, heureusement abandonnée, a déjà fait couler beaucoup d'encre.*
3. *Nous souhaitons que les deux Conseillers généraux soient invités à porter un regard critique sur le concours et son règlement. Veut-on une procédure ouverte ou sélective, vu les résultats des deux précédents concours qui ont abouti au même lauréat? Je vous rappelle qu'il s'agit des projets des Grand-Places et du Bourg. Veut-on à l'avenir que Fribourg ne s'appelle plus Fribourg en Nuithonie mais Fribourg en Vénétie?*

Le dernier avantage est pratique: je pense que les Conseillers généraux pourraient regarder de plus près les aménagements prévus afin de déterminer s'ils sont pratiques ou pas. C'est pour cela que je vous prie de soutenir cet amendement."

M. Jean-Frédéric Python (DC/VL) s'exprime comme suit:

"Nous maintenons notre amendement comme stipulé tout à l'heure."

M. Laurent Dietrich (DC/VL) fait la déclaration ci-après:

"Je l'ai dit en préambule, cet amendement concerne deux objets: 250'00 francs et 250'000 francs réunis pour un total de 500'000 francs. Je pense qu'il est vraiment judicieux, lorsqu'on réunit deux objets, de penser aux synergies, notamment en matière d'administration, en matière d'établissement de l'avant-projet, en matière de concours et de ne pas faire une simple addition. C'est pourquoi, je vous propose de ne changer qu'un chiffre, le 5 en 4 et de voter ainsi un crédit de 400'000 francs au lieu de 500'000 francs."

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, relève qu'aucun de ces quatre amendements n'a été proposé à la Commission financière. Il n'y a pas eu de discussion à ce sujet, il n'y a donc pas de position de la Commission sur ces sujets.

M. Georges Rhally, Président de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures, confirme les propos de la précédente intervenante qu'aucun amendement n'ayant été discuté à la Commission de l'édilité, il ne peut donc pas s'exprimer à leur sujet.

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, déclare ce qui suit:

Séance du 29 juin 2015

"Je vais commencer par la modification des chiffres proposée dans l'amendement de M. L. Dietrich. J'aimerais rappeler la composition du montant: sur ces 500'000 francs, 280'000 francs financeront le concours en tant que tel (le détail se trouve dans le message). Ce montant concerne notamment tous les frais d'organisation du concours, la rémunération des membres du jury, dépense incompressible dans la mesure où les membres du jury professionnel doivent être rémunérés selon des tarifs SIA ou, en l'occurrence, KBOB (Conférence des directeurs des travaux publics). Nous n'avons pas le choix d'appliquer ces tarifs ce qui veut dire que ces 280'000 francs sont de toute façon nécessaires à la tenue du concours. Les 220'000 francs restants serviront à affiner le projet gagnant, par l'élaboration d'une première phase d'avant-projet, qui est absolument nécessaire pour présenter au Conseil général un projet sur lequel il votera. Expérience faite avec le concours portant sur la requalification du Bourg, je ne verrais pas comment, avec ce qui est sorti de ce concours, présenter un message au Conseil général comportant un minimum de chiffrages, plus ou moins précis, et avec certains éléments dont le lauréat devra tenir compte, éléments qui ressortent notamment des délibérations et des recommandations du jury. Le Conseil communal ne peut pas présenter au Conseil général un projet qui n'a pas été développé dans un avant-projet par ses concurrents. Le Conseil général aurait tôt fait de reprocher au Conseil communal d'arriver avec un projet incomplet. Donc, je ne peux que m'opposer à cette proposition d'amendement. Quand vous dites que la mise en commun de ces deux investissements (2x 250'000 francs) devrait permettre des économies, je vous rappelle que, dans le cadre du budget d'investissements en catégorie III, figuraient deux fois 250'000 francs: le premier en lien avec la mesure d'Agglomération, le second en lien avec l'élargissement du périmètre. Il nous a paru beaucoup plus simple et logique de grouper le tout en un seul message, en un seul objet et de ne pas arriver avec deux procédures différentes pour ces deux objets. Si je comprends votre souci d'économies, malheureusement en l'état, je ne peux pas accepter d'aller dans le sens de cet amendement.

Concernant la proposition du groupe démocrate-chrétien/Vert'libéral, qui est formulée de la manière suivante: 'Ce montant pourra être engagé dès l'approbation définitive des modifications du PAD concernant le parking de la Route-Neuve et de celui concernant le nouveau passage sous-voies des CFF', je dois également vous demander, au nom du Conseil communal, de vous opposer à cette proposition d'amendement. J'ai dit assez clairement tout à l'heure pourquoi il ne fallait pas déposer maintenant une telle demande. J'ai sous les yeux le calendrier faisant état du temps que prend un tel concours de projet. Si le projet démarre cet été, comme prévu, les projets du concours seront jugés au printemps 2016, le crédit d'étude demandé au Conseil général à la fin 2016 et le crédit d'ouvrage à fin 2018. Ces délais sont posés et ne sont pas compressibles. Si vous retardez le démarrage de ce concours de projet, vous allez décaler d'autant la réalisation, alors que tout le monde, - on l'a entendu à plus d'une reprise ce soir-, souhaite que le réaménagement de l'avenue de la Gare prenne forme. D'autre part,

Séance du 29 juin 2015

comme je l'ai dit à Mme B. Acklin Zimmermann, nous aurions des problèmes avec la Confédération et le PA2 puisque nous sommes liés par le fait de devoir faire quelque chose, en tout cas au moins les études de réaménagement, avant 2018.

Enfin, certes le périmètre d'étude est grand mais c'est l'aménagement de la place et de l'avenue de la Gare, surtout, qui est lié à l'ouverture du parking. Par contre, il serait dommageable de bloquer tous les autres aménagements éventuels. Il y en a certains qui pourraient être imaginés avant la piétonisation complète. Il serait dommage de bloquer aujourd'hui ce processus. C'est pourquoi, je vous demande de refuser cet amendement qui serait totalement contre-productif par rapport aux délais et à la capacité d'être prêts au moment de l'ouverture du parking de liaison.

Je dois également m'opposer à l'amendement de M. J.-P. Wolhauser, au nom du groupe radical. Ces concours sont soumis à un jury qui doit, d'après les normes SIA, être composé majoritairement de professionnels, donc d'architectes ou d'ingénieurs. Nous devons veiller aussi parallèlement – et nous le faisons toujours –, à la plus grande et à la meilleure représentation possible des intérêts des diverses associations et des différents milieux concernés. Nous l'avons fait avec succès dans le cadre du concours du parking du Bourg, dans le jury duquel figurait, en l'occurrence, deux Conseillers généraux non pas parce qu'ils étaient Conseillers généraux mais parce qu'ils représentaient des associations. Il s'agissait de MM. Alexandre Sacerdoti en tant que Président de l'Association du quartier du Bourg et de Gilles Bourgarel en tant que représentant du Service archéologique. C'est dans ce cadre-là que les Conseillers généraux, si on le peut, sont choisis. Par contre, choisir expressément des Conseillers généraux exigerait de déterminer des critères de sélection: selon les idées, l'appartenance à une association? Cela semble extrêmement difficile. Dans de tels cas, la préférence est accordée à un représentant du TCS et à un autre de l'ATE, par exemple, pour avoir différents milieux concernés avec des opinions de base différentes mais on ne peut pas non plus augmenter à volonté le nombre de membres du jury.

En ce qui concerne M. Fusaro, j'aimerais corriger ce qui a été dit. Effectivement, son bureau a participé dans le cadre d'un mandat d'études parallèles à l'étude des Grand-Places; ce concours n'était pas réalisé sous couvert d'anonymat. Il se trouve que le bureau Fusaro a remporté ce concours. Le concours du Bourg s'est déroulé de manière complètement différente parce que la procédure était ouverte et anonyme. Ce n'est qu'au moment où le jury avait fini de délibérer, lorsqu'on a ouvert les enveloppes, qu'on a découvert le nom du bureau (Fusaro à nouveau). C'est un pur hasard! Par contre, je sais qu'on envisage, dans le cadre des discussions sur la proposition du jury, de lui demander éventuellement s'il est d'accord de faire partie du jury pour qu'il ne concoure pas. Il serait en effet difficilement concevable que, pour des motifs de disponibilité du bureau, de lui voir attribuer trois gros projets sur le territoire de la ville.

Séance du 29 juin 2015

Concernant le dernier amendement issu du groupe socialiste, j'aimerais rappeler au préalable que, pour l'instant, aucun projet concret n'a été fait dans le périmètre d'intervention. Le MEP existe, c'est juste; cependant, les études de Fribourg'Cible ne constituent pas des avant-projets que l'on peut directement reprendre mais servent plutôt de pistes de réflexion. On ne pourrait pas non plus mandater leurs auteurs, sans passer par les marchés publics, vu les montants en jeu. Donc, la notion de 'mandat' nous paraît un peu délicate. Par contre, dans la mesure où elle est mise sous forme potestative, elle peut ouvrir une certaine latitude. Avec le nombre d'amendements déposés aujourd'hui, je pense qu'il n'est pas nécessaire de s'opposer à quelque chose qui ne mange pas de pain et qui ouvre un tout petit peu plus de portes mais très clairement ça ne va pas éviter le concours de projet qu'on doit absolument faire.

Quant à la précision sur l'avant-projet, c'est une précision à laquelle nous pouvons nous rallier sans problème puisque c'était effectivement la volonté du Conseil communal de demander au lauréat d'élaborer le début d'un avant-projet. Le montant destiné à un avant-projet correspond à 9% du coût total de l'ouvrage. Or, le montant estimé se situe en dessous dans l'idée qu'il soutienne non pas l'élaboration de l'avant-projet total mais ses prémices, c'est-à-dire une première esquisse d'avant-projet. Personnellement, je ne m'opposerai pas à cette proposition d'amendement. Le Conseil communal se rallie donc à cet amendement, permettant de liquider un des amendements."

MM. Laurent Dietrich, Jean-Frédéric Python et Jean-Pierre Wolhauser maintiennent tels quels les amendements, après les explications qui ont été données par le Conseil communal et dans les deux Commissions.

La Présidente poursuit:

"Nous sommes saisis de quatre propositions d'amendement. Dans la mesure où, le Conseil communal s'est rallié à l'une d'elle, à moins que quelqu'un ne s'y oppose et veuille qu'on maintienne la proposition initiale du Conseil communal, ce qui n'est pas le cas, l'amendement du groupe socialiste va consister en la nouvelle version qui vous est soumise au vote ce soir.

Les trois autres amendements concernent des sujets qui sont différents et que j'estime ne pas pouvoir opposer. Je vais chaque fois faire voter une proposition d'amendement et le texte du Conseil communal déjà amendé.

Je vais commencer par le plus simple, celui de M. L. Dietrich. Peut-être que le montant changeant, vous aurez envie de faire différemment après ou de ne plus soutenir un amendement. Je relis donc le texte de M. L. Dietrich dans la mesure où l'on a admis l'amendement socialiste: 'Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 400'000 francs TTC destiné au financement du concours de projet ou de mandats ainsi qu'à

Séance du 29 juin 2015

l'établissement de l'avant-projet portant sur le réaménagement de la place de la Gare et de ses alentours".

Vote

Le Conseil général refuse, à une majorité évidente, la proposition d'amendement de M. Laurent Dietrich d'abaisser le montant du crédit à 400'000 francs.

La Présidente met au vote l'amendement du groupe DC/VL proposant d'ajouter un article premier bis: *"Ce montant de 500'000 francs TTC pourra être engagé dès l'approbation définitive des modifications du PAD concernant le parking de la Route-Neuve et de celui concernant le nouveau passage sous-voies des CFF"*.

Vote

Le Conseil général refuse, à une majorité évidente, la proposition d'amendement du groupe DC/VL visant à ajouter d'un article premier bis.

La Présidente met au vote l'amendement du groupe PLR déposé par M. J.-P. Wolhauser, qui propose d'ajouter un nouvel alinéa 2 à cet article premier. Cet alinéa 2 aurait le contenu suivant: *"Le Conseil communal désigne deux membres du Conseil général comme membres représentant les milieux non professionnels au sein du jury du concours de projet jusqu'à l'établissement de l'avant-projet"*.

Vote

Le Conseil général refuse, à une majorité évidente, la proposition d'amendement du groupe PLR visant à ajouter d'un alinéa 2 à l'article premier.

La Présidente précise que

"Par ces votes, vous avez donc accepté l'article premier dans sa nouvelle mouture 'Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 500'000 francs TTC destiné au financement du concours de projet ou de mandats ainsi qu'à l'établissement de l'avant-projet portant sur le réaménagement de la place de la Gare et de ses alentours."

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Article 3

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Séance du 29 juin 2015

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, par 61 voix contre 1 et 6 abstentions, l'arrêté ci-après:

"LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le message du Conseil communal n° 41 du 26 mai 2015;
- le rapport de la Commission financière,
- le rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures,

a r r ê t e:

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 500'000 francs TTC destiné au financement du concours de projet ou de mandats ainsi qu'à l'établissement de l'avant-projet portant sur le réaménagement de la place de la Gare et de ses alentours.

Article 2

Cet investissement peut être financé par l'emprunt et amorti suivant les prescriptions légales.

Article 3

La présente décision est sujette à référendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes et à l'article 23 du règlement d'exécution de ladite loi.

Fribourg, le 29 juin 2015

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La Présidente:

Lise-Marie GRADEN

La collaboratrice scientifique:

Nathalie DEFFERRARD CRAUSAZ"

Pause

Séance du 29 juin 2015

La séance est interrompue à 21.38 heures. Elle reprend à 21.53 heures.

000

**6. Octroi d'un crédit
d'ouvrage de 6'098'803
francs pour
l'aménagement du
Werkhof – message n°42**

Rapport de la Commission
financière

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, s'exprime dans les termes ci-après:

"La Commission financière a traité le 15 juin 2015 du message n° 42 en présence de M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic et Directeur de l'Edilité et de Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice du Service culturel, accompagnés de Mme Nicole Surchat-Vial et de M. Laurent Simon-Vermot.

Notre Commission s'est réjouie d'être saisie de cette proposition de crédit d'ouvrage en vue de l'aménagement du Werkhof. Un projet qui a déjà une longue histoire et qu'il est temps de réaliser. Une fois achevé, le Werkhof deviendra un véritable lieu de rencontres entre plusieurs publics que sont les associations de quartier, REPER, l'accueil extra-scolaire et l'Association Werkhof-Frima. Nous nous réjouissons que ce lieu de rencontres permette de créer des liens entre ces différents publics, et renforce ainsi la cohésion sociale de notre Ville.

Notre Commission a accepté à l'unanimité moins une abstention l'octroi du crédit d'ouvrage du Werkhof. Nous n'avons pas exprimé de grandes interrogations sur la construction elle-même. Nos questions se sont portées plutôt sur les aménagements extérieurs, un peu minimalistes à notre goût. Nous nous sommes également intéressés aux subventions qui pourraient être versées par l'Etat pour l'AES et par la Confédération pour l'aspect historique du bâtiment. Difficile à ce stade de chiffrer précisément ces montants et c'est la raison pour laquelle, le Conseil communal a adopté une approche prudente en ne les mentionnant pas dans le calcul des charges de l'investissement. Evidemment, nous encourageons le Conseil communal à démarcher activement l'Etat et la Confédération afin de récolter un maximum de ces subsides.

Notre Commission s'est également intéressée à la relation entre la Commune et l'Association Werkhof-Frima. Comme nous le savons, ce bâtiment a été conçu à l'origine pour abriter la maquette de Frima, et l'Association-WF est donc un partenaire stratégique du projet.

La représentante du Conseil communal nous a expliqué que la Ville va établir une convention à 20 ans avec l'Association-WF qui fixera les conditions financières et l'utilisation de l'espace par l'Association. L'apport financier de l'Association (0,829 million de francs à ce jour) représentera la location pour l'espace utilisé.

Séance du 29 juin 2015

Aux yeux de la Commission financière, la relation contractuelle entre la Ville et l'AWF devrait être précisée, notamment sur ce qui sera offert par la Ville en termes de fournitures (ameublement, décoration) dans les locaux dévolus à l'AWF et sur les obligations de celle-ci. Un autre point a également été soulevé: celui de la vocation de l'espace d'exposition temporaire de 156m² situé au troisième étage, espace qui se situe en dessus de l'espace de 300m² d'exposition permanente pour la maquette. En effet, il semble important que cet espace d'exposition temporaire puisse également être mis à disposition d'artistes qui n'ont pas forcément de lien avec l'exposition permanente ou avec l'AWF. Dans ce sens, il nous semble utile que cet espace reste dans les mains de la Commune afin d'en faire un instrument dynamique de la politique culturelle de la Ville.

Sur ces commentaires, je vous incite, chers collègues, à suivre la voie de la Commission financière et à soutenir ce crédit de construction."

Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures

M. Georges Rhally, Président de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures, donne connaissance à l'assemblée du rapport ci-après:

"Le 30 juin 2014, il y a une année précisément ou presque, le Conseil général votait un crédit d'étude pour l'aménagement du Werkhof. Plusieurs remarques quant au projet avaient été émises à l'époque. Une mise à l'enquête et de nombreuses discussions avec les Services de l'Etat plus tard, nous allons voter aujourd'hui sur le crédit d'ouvrage pour le réaménagement du Werkhof.

La Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures a traité ce message en séance du mercredi 16 juin 2015. Elle a voté à l'unanimité en faveur de ce crédit d'ouvrage de, très exactement, 6'098'803 francs. En son nom, je vous invite à en faire de même et d'accepter cet investissement... jusqu'à la dernière virgule.

La Commission a observé avec satisfaction que le projet avait évolué et que l'organisation de la cohabitation avait subi de nettes améliorations. La future multifonctionnalité de cet édifice sera signe de vivacité et de bonne intégration dans la vie du quartier. Cela a été noté par la Commission qui voit la métamorphose de cet édifice et la réintégration de celui-ci dans son contexte urbain avec beaucoup d'optimisme.

Les discussions de la Commission ont concerné divers éléments du projet qui peuvent être énumérés, sans ordre d'importance ou de priorités, ainsi:

- *Les nuisances sonores de l'accueil extrascolaire ont été évoquées, ainsi que le probable manque de luminosité à l'intérieur de l'édifice. Manque de lumière accentué par les claustras ou claires-voies posés devant les fenêtres.*

Séance du 29 juin 2015

- *L'espace libre et sans affectation, intitulé pour l'instant 'TARA', au rez-de-chaussée du Werkhof, et son utilisation ou plutôt sa non utilisation a été discutée: installation d'une possible antenne de l'Office du Tourisme ou encore utilisation ponctuelle par des associations du quartier.*
- *La place de récréation de l'accueil extrascolaire, prévue entre le Werkhof et le bûcher attenant, a été notée, ainsi que les possibilités d'extension de cette place de jeux en direction des jardins attenants propriétés de l'Etat.*
- *L'emplacement relativement distant des places pour vélos a été questionné, ainsi que le nombre de places de parking, en général.*
- *Les heures d'ouverture de l'exposition de la maquette Frima ont été discutées, les montants estimés de subventionnement par l'association Werkhof-Frima, ou encore le mode de fonctionnement futur de cette association.*
- *Enfin, les normes antisismiques, appliquées à cet objet, l'unique bâtiment en Basse ville, ont fait lever quelques sourcils. Mais n'est-il pas sécurisant de savoir qu'en cas de tremblement de terre le Werkhof pourra offrir un toit solide aux personnes sans abris. Pour autant, bien sûr, que le barrage de Rossens ait lui aussi résisté aux secousses sismiques.*

Pour finir, permettez-moi au nom de la Commission de préciser que ce message est complet et exhaustif et que nous vous en félicitons.

Le calcul des charges annuelles de l'investissement total brut, avec le détail du compte d'investissement et celui du compte de fonctionnement, nous permettent de nous faire une idée précise de ce que le Werkhof réaménagé va nous coûter à l'avenir.

Nous estimons que ce coût important est justifié et que la future utilisation du Werkhof le justifie."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, déclare ce qui suit:

"Je remercie la Présidente de la Commission financière et le Président de la Commission de l'édilité pour leur appui à ce projet. Le Conseil communal est particulièrement heureux ce soir de pouvoir vous présenter le crédit d'ouvrage pour l'aménagement du Werkhof, 17 ans après l'incendie qui l'a ravagé. Il est d'autant plus heureux que ce projet est le fruit de nombreuses et fructueuses discussions, qu'il répond aux besoins de la ville avec la présence des accueils extrascolaires et de REPER, qu'il répond aussi aux souhaits exprimés par les représentants des associations de quartier concernées et qu'il contribuera par la présence de

Séance du 29 juin 2015

l'association Werkhof-Frima, et plus précisément de la maquette et des espaces d'exposition, à renforcer également l'attractivité touristique de notre cité. En outre, le projet qui est présenté ce soir fait l'unanimité non seulement des différents futurs utilisateurs qui ont collaboré dans un état d'esprit très constructif à le faire évoluer positivement mais aussi des représentants des Services des biens culturels et archéologique. Il n'y a pas le lieu de refaire ce soir l'historique du projet qui est d'ailleurs mentionné de manière à la fois succincte et précise dans le message. Je rappellerai simplement que, la dernière fois que cet objet a été évoqué dans cet enceinte, c'était il y a exactement une année, le 30 juin 2014. Ce jour-là, vous avez accepté à une forte majorité un crédit d'étude de 778'000 francs pour l'aménagement du bâtiment. Ce montant a permis de finaliser le projet d'architecture, ainsi que le devis général puisque la phase d'appel d'offres a été engagée à 55%. Il a aussi permis de procéder à la procédure de demande de permis de construire, déposée en décembre 2014 et qui n'a suscité aucune opposition. A l'époque, en juin 2014, l'investissement total prévu à +/- 15% était de 6,7 millions de francs. Aujourd'hui, il se monte à 6,877 millions de francs. Vous constatez que nous sommes totalement dans la cible qui avait été annoncée au moment du crédit d'étude. Le montant qui vous est demandé ce soir est en fait de 6'098'803 francs, puisqu'il est déduit du montant total le montant du crédit d'étude voté l'année passée. Par ailleurs, il s'agit d'un montant brut (comme en général pour les investissements), c'est-à-dire que les montants qui seront versés par l'association Werkhof-Frima diminueront d'autant la participation de la Ville. Il en est de même d'éventuelles subventions cantonales voire fédérales, espérées au titre de protection du patrimoine, ainsi que pour l'accueil extrascolaire. A ce propos, les montants promis à ce jour à l'association Werkhof-Frima sont de 829'000 francs, 350'000 francs du canton, 300'000 francs de la Loterie romande, 110'000 francs de communes voisines et 20'000 francs de la Bourgeoisie. Ils pourront encore évoluer puisque l'Association s'est engagée à continuer les recherches de dons. Le programme des locaux tel qu'il se présente aujourd'hui n'a pas évolué depuis l'année passée. Quant au projet architectural, il n'a pas fondamentalement changé mais il a quelque peu évolué en tenant compte des remarques entendues lors du Conseil général et en intégrant les considérations émises tant par le Service cantonal des biens culturels que par le Service archéologique. Il respecte ainsi bien mieux qu'il y a quelques mois la substance patrimoniale encore existante, en particulier le sol composé de pavés (espace TARA) tout en étant un bâtiment Minergie et répondant aux normes sismique actuelles. Le projet s'est, en outre, développé avec la collaboration constructive de l'ensemble des utilisateurs, ce qui explique cette unanimité des différents milieux.

Si vous donnez ce soir votre aval à ce projet, l'ouverture du chantier est planifiée en septembre 2015 pour une mise en service en décembre 2016. Je laisserai encore le soin à ma collègue Directrice des Finances et du Service culturel, qui s'est aussi fortement investie à ce titre dans ce dossier, d'ajouter quelques éléments qu'elle a traités, en particulier les relations avec l'association Werkhof-Frima."

Séance du 29 juin 2015

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances et du Service culturel, s'exprime comme suit:

" Le montant de 6'098'000 francs correspond au montant total diminué du montant de 778'000 francs du crédit d'étude que vous avez décidé en juin 2014. Actuellement, l'association Werkhof-Frima apporte des promesses de dons à hauteur de 829'000 francs, comme l'a déjà dit M. J. Bourgknecht, promesses qui seront portées en déduction de la contribution de la Ville. Je voudrais préciser que la Ville louera dans le Werkhof des locaux au centre de formation 'Frima formations-SPE, qui est actuellement locataire de la Ville de Fribourg, à Gottéron 13, et qui encadre les personnes au chômage dans le secteur informatique. À travers ses activités, le centre a développé, pendant ces 12 dernières années, la maquette issue du plan Martini. Je pense qu'il est important de bien distinguer l'espace dévolu à 'Frima formations-SPE' de l'association Werkhof-Frima qui, elle, est en fait une association à but non lucratif, fondée en 2006. Cette dernière a pour objectif la mise en valeur de la maquette. Ses moyens, les moyens dont l'association Werkhof-Frima dispose pour la maquette, sont constitués par les cotisations de ses membres et les promesses de subventions qu'elle a réussi à obtenir à la suite de différentes recherches de financement. Ces fonds promis, liés à la maquette et à son exploitation future, font l'objet d'une convention entre l'Association et la Ville de Fribourg. Cette situation a une importance capitale pour l'obtention des montants, qui doivent absolument être appliqués à la maquette et à son exposition pour être validés par les organes de subventionnements, tels que la LoRo et d'autres qui subventionnent spécifiquement la création et les projets culturels accessibles au plus grand nombre. Le Canton subventionne aussi le projet à travers le Service culturel de la DICS, qui a accepté de subventionner cette maquette.

Quant aux chiffres du présent message, le Service des finances a décidé de présenter un financement brut, sans les subventionnements. En ce qui concerne les subventions patrimoniales, c'est-à-dire celles en lien avec le bâtiment, la Ville a transmis ses requêtes au Canton, qui les relaiera à la Confédération pour les éléments 'subventionnables'. Malheureusement, suite à l'incendie, il reste peu d'éléments 'subventionnables' par la Confédération puisque le Werkhof a été déclassé. De plus, ces montants sont difficilement chiffrables actuellement et ne peuvent donc pas être pris en compte dans le financement. Tous les soutiens financiers externes contribueront donc à diminuer le montant que le Conseil général va décider ce soir, montant qui représente le montant maximal et qui se révélera inférieur. En ce qui concerne les axes de subventionnement, il y en a plusieurs axes: ceux du Canton portent sur la structure et les accueils extrascolaires, parce qu'il y a la possibilité d'avoir un subventionnement pour les locaux des accueils extrascolaires et ceux liés à la maquette, par le biais de l'association Werkhof-Frima."

Séance du 29 juin 2015

Rapport du groupe socialiste

Mme Manon Delisle (PS) déclare ce qui suit:

"Le groupe socialiste salue la qualité architecturale de ce projet dans sa version finale. Il apprécie particulièrement l'agencement des espaces, qui sont généreux, une répartition intelligente des locaux et, tout particulièrement, l'aspect 'multi-usage', qui a aussi été relevé par la Commission de l'édilité. Après 17 ans de gestation, après l'incendie de 1998, ce projet est enfin mûr à point.

Le groupe socialiste souhaite que des améliorations soient portées sur trois points, dont les deux premiers concernent les aménagements extérieurs. Tout d'abord, en ce qui concerne l'aménagement extérieur de l'accueil extrascolaire, la parcelle de verdure qui est juste à côté de l'accueil extrascolaire n'est malheureusement pas disponible: elle appartient à l'Etat. En outre, ce site est pollué. Cependant, l'espace sis entre le Werkhof et les écuries est tout à fait exploitable mais malheureusement le projet ne prévoit pas, semble-t-il, de montant pour le mobilier ou des installations de jeux pour ces enfants. Par conséquent, nous demandons de prévoir des montants pour financer ces mobiliers pour l'accueil extrascolaire.

La deuxième demande concerne les places de parc vélos. En ville de Fribourg, le vélo est le parent pauvre de la planification urbanistique: quatre petites places de parc vélo se trouvent à l'extrémité de l'entrée, tout au bout de la place de parc. La Commission de l'édilité a également relevé le potentiel touristique de la maquette et l'intérêt de pouvoir venir parquer son vélo à côté de la porte d'entrée en zone sûre et bien éclairée. Le groupe socialiste vous demande de déplacer ces places de parc à côté de l'une des deux entrées. Enfin, le troisième point concerne la convention entre le Ville et l'association Werkhof-Frima. Le groupe socialiste demande au Conseil communal de veiller à ce que l'espace du 3^{ème} étage soit à la disposition de diverses expositions culturelles, dont l'impulsion vienne aussi d'acteurs externes à l'association Werkhof-Frima."

Rapport du groupe démocrate-chrétien/Vert'libéral

Mme Gisela Kilde (DC/VL) fait la déclaration ci-après:

"Le groupe démocrate-chrétien/Vert'libéral a examiné le message n° 42 concernant le crédit d'ouvrage pour l'aménagement du Werkhof en sa séance du 22 juin 2015. Dans l'espoir de pouvoir vraiment rentrer à une heure raisonnable, je serai très brève.

Vor einem Jahr hat die Gruppe mehrere Kritikpunkte hervorgehoben, unter anderem, dass der Werkhof nur auf drei Etagen geplant wurde. Aujourd'hui, le groupe est content, même heureux, du résultat. Le projet a évolué dans le bon sens, en planifiant par exemple - au moins partiellement- un quatrième étage. Il me reste à faire deux remarques:

Séance du 29 juin 2015

1. *Est-ce que la solution proposée concernant l'aménagement extérieur pour l'accueil extrascolaire, une place entre le Werkhof et les Ecuries suffit pour un si grand nombre d'enfants? Ne serait-il pas possible d'offrir une meilleure solution qu'une place coincée entre deux bâtiments? Il faudrait examiner les besoins de l'accueil extrascolaire et chercher une meilleure solution si plus de place se révèle nécessaire. Il est aussi regrettable que la mise en service ne soit prévue que pour décembre 2016 car les places supplémentaires sont absolument nécessaires.*
2. *La deuxième remarque porte sur l'exploitation et les heures d'ouverture du Werkhof. Le groupe souhaite, et insiste, que le Werkhof soit ouvert et la maquette accessible aussi le weekend. De même, l'espace pavé pourrait être mis à disposition pour une buvette ou au moins lors des manifestations.*

Malgré ces remarques, le groupe félicite le Conseil communal pour le résultat de ce projet."

Rapport du groupe libéral-radical

M. Jean-Noël Gex (PLR) déclare ce qui suit:

"Le groupe PLR se réjouit de voir enfin se dessiner une réalisation après moult projets, études et autres MEP.

Oui, nous sommes satisfaits de l'aboutissement de ce projet qui est le résultat de longues négociations entre de nombreux partenaires: l'association Werkhof-Frima, REPER, l'accueil extra-scolaire, les associations de quartier et la Ville de Fribourg. Nous soutenons sans réserve ce projet qui est un bon projet et qui démontre de plus que l'on peut rénover intelligemment un bâtiment ancien pour une utilisation contemporaine. Je citerai par exemple la mise du bâtiment à la norme Minergie, ce qui devrait servir d'exemple pour d'autres bâtiments historiques. Nous saluons aussi les efforts des architectes pour maintenir les coûts du projet dans une limite raisonnable même s'il a fallu répondre aux normes statiques et parasismiques. N'aurions-nous pas pu investir ces montants pour les aménagements, notamment une petite cuisine pour la salle polyvalente. Maintenant, place à la réalisation. Les délais sont courts pour une ouverture des AES en décembre 2016. Nous souhaitons à l'association Werkhof-Frima plein succès pour finaliser la recherche de fonds et pouvoir ainsi présenter l'histoire de Fribourg et sa maquette au 1:250, selon le plan de Martin Martini dans un bâtiment fonctionnel situé au cœur de la Vieille-Ville. Les associations des quartiers de l'Auge et de la Neuveville, l'association Werkhof qui travaille depuis plus que 10 ans sur ce projet, vous remercient de soutenir ce crédit."

Rapport du groupe de l'Union démocratique du centre

Herr Hans Werhönig (SVP) erklärt:

"Zum Werkhof ist viel zu sagen. Die Etymologie des Wortes ist bedeutend. Der Werkhof ist ein Ort wo mit Werkzeugen, in Werkstätten, Mehrwert geschaffen wurde. Und vom Mehrwert lebt die

Séance du 29 juin 2015

Stadt, meine Damen und Herren. Heute wird in der Stadt zu wenig Mehrwert geschaffen. Die Schöpfung von Mehrwert sinkt.

Erlauben sie hier eine kleine Zwischenfrage: 'Wie bringt man die Wertschöpfung zurück in die Stadt?' In dem man die Steuern senkt.

Aber ich kann sie beruhigen, die SVP hat beschlossen, der Vorlage 42 zuzustimmen. Allerdings mit dem dringlichen Vorschlag und Wunsch, mit dem Bau abzuwarten bis folgende Angelegenheiten geklärt sind.

1. *Équilibre: Quels seront les coûts finaux du procès juridique avec l'architecte de l'Equilibre? Les silences troublants et absolus qui règnent sur cette affaire nous font craindre le pire. Et ça, surtout au regard du précédent cas juridique de Sainte-Thérèse. Le risque financier lié à l'Equilibre doit être connu avant que les travaux du Werkhof ne soient mis à exécution.*
2. *La Pila: Die Sache wird dringend. Man spricht bereits schon am 'Schweizer Radio' davon, fast einmal jede Woche. Diese Kostenfrage muss geklärt werden bevor wir mit dem Werkhof beginnen.*
3. *Die blueFACTORY wird langsam zum Trauerspiel und zum finanziellen Fragezeichen. Es fehlt an Auskunft, warum in rascher Folge zwei führende Leute von hoher Kompetenz über die Klinge springen mussten. Die finanzielle Zukunft der blueFACTORY muss sicher sein bevor mit dem Werkhof begonnen wird.*
4. *Eine weitere Erhöhung der Steuern ist nicht vereinbar mit einem gleichzeitigen Baubeginn des Werkhofs."*

Rapport du groupe des Verts

M. Gilles Bourgarel (Verts) s'exprime comme suit:

"Effectivement, si on écoute M. H. Werhonig, on risque d'attendre encore un temps certain avant de pouvoir fêter les 600 ans du bâtiment, sous un toit, dans quelque chose d'aménagé et non dans un semi-chantier, comme c'est le cas aujourd'hui. Petit rappel:

- *1415: début des premiers travaux du Werkhof;*
- *1417: achèvement de la première construction. Donc, je vous laisse le choix de la date du jubilé du 600^{ème} anniversaire: si vous voulez le faire dans un chantier, 1415 s'y prête, si vous voulez le faire dans un bâtiment achevé, 1417 est parfait;*
- *1456: agrandissement du Werkhof, largeur doublée, nouvelle charpente;*

Séance du 29 juin 2015

- 1823-1824 reconstructions des façades. Jusqu'à cette époque-là, le Werkhof, - je vais préciser la définition vu que l'étymologie semblait un peu large pour ce type de constructions -, les textes historiques nous apprennent que ce bâtiment était un atelier de charpenterie et un dépôt de tuiles;
- 1881-1887: il abrite une première fabrique de cartonnage;
- 1890: une sorte d'école des métiers;
- 1901 – 1947: à nouveau une fabrique de cartonnage.
- Et puis, un grand vide. La Commune, pendant toutes ces années, n'a pas trop su que faire de ce bâtiment emblématique. Il faut rappeler que c'est le dernier atelier de ville médiéval conservé en Suisse. Il est unique.
- 1982–1983: projet de théâtre, qui aurait détruit toutes les structures intérieures.
- 19 septembre 1998: incendie, suite au projet Miotte. Ce n'est pas la conséquence de l'incendie, rassurez-vous, mais disons que ce projet a pris un sérieux coup. La reconstruction n'a pas été évidente et ça n'est que grâce à l'article 42 du règlement du plan d'aménagement communal, article hélas abrogé en 2007, que le Werkhof a pu être reconstruit. Notre parlement et notre Conseil communal étaient très hésitants. Nous aurions perdu un bâtiment emblématique et il s'en est fallu de peu que nous n'en parlions plus du tout et qu'on fasse une place de parc à la place. On a entendu des revendications encore récemment à ce sujet-là.

Concernant le projet, notre groupe l'approuve et approuve les efforts consentis pour remettre en valeur un patrimoine et pour y abriter des fonctions qui ne paraissent pas forcément compatibles au départ. Bien sûr, on regrettera l'absence d'aménagements extérieurs. Nous n'aurions qu'une seule recommandation à ce sujet-là, c'est que ces aménagements se fassent avec des surfaces perméables et qu'on ne compartimente pas trop les espaces de manière à laisser la plus grande latitude à l'utilisation. Il ne faut pas oublier les manifestations qui s'échelonnent régulièrement dans ce quartier et qui demandent tout d'un coup des besoins d'espaces plus grands et non compartimentés. Par ailleurs, par rapport à l'environnement extérieur, je tiens à rappeler que les berges de la Sarine sont à peine deux minutes de marche et que le quartier, dans son ensemble, offre un espace extérieur de première qualité que beaucoup d'autres villes peuvent nous envier. Enfin, concernant l'attractivité notamment de Frima-Martini, je tiens aussi à souligner que ce quartier, dans ses abords proches, abrite les deux services de l'Etat qui s'occupent de patrimoine avec lesquels des synergies sont à rechercher. Enfin, nous soulignerons que nous nous interrogeons également sur les normes antisismiques adoptées dans le canton de Fribourg parce que ce

Séance du 29 juin 2015

sont les plus sévères qui correspondent au degré de danger du Valais ou de Bâle mais pas réellement à ceux de la région de Fribourg. C'est un luxe qu'on nous impose; on est obligé d'en tenir compte et, de ce fait, on aura la seule construction parasismique de la Vieille-Ville.

Sur ce, je vous recommande d'accepter ce message et qu'enfin le Werkhof retrouve une fonction. Surtout, n'attendez pas! 17 ans après l'incendie, ça suffit!"

Rapport du groupe Centre
gauche-PCS

M. Maurice Page (CG-PCS) fait la déclaration ci-après:

"Le groupe Centre gauche-PCS est satisfait du message concernant l'aménagement du Werkhof. Il marque en effet l'aboutissement d'un long et difficile processus qui, de fait, avait commencé bien avant son incendie en 1998. C'est dire que les péripéties autour de son utilisation et de sa rénovation étaient nombreuses. Aujourd'hui, nous semblons enfin être arrivés à satisfaire l'ensemble des acteurs: tous les futurs usagers se sont mis d'accord sur le programme du projet et l'attribution des locaux. La substance historique du bâtiment sera également préservée. L'aspect multifonctionnel du nouvel aménagement nous satisfait particulièrement puisqu'il rendra service à diverses couches de la population (accueil extrascolaire, jeunes, sociétés locales, chômeurs, visiteurs et touristes). Il renforcera ainsi la créativité des bas-quartiers. Les choix architecturaux et de rénovation sont cohérents et fonctionnels. Ils évitent aussi une trop grosse dépense. Le regret est, comme déjà exprimé à plusieurs reprises, que cette réhabilitation ne soit pas l'occasion pour un réaménagement un peu plus approfondi des espaces extérieurs de la Planche-Inférieure, notamment le jardin entre les deux Werkhof. Sur le plan financier, le CG-PCS salue la prudence des estimations des calculs. En présentant un financement brut, le Conseil communal devrait permettre d'éviter ainsi de mauvaises surprises et la charge, enfin, paraît proportionnée aux nombreux services à la population que le nouveau Werkhof pourra rendre.

Avec ces considérations, le groupe Centre gauche-PCS soutiendra la crédit demandé par le Conseil communal."

M. Martin Kuhn (PS) apporte la remarque suivante:

"Par rapport au site pollué en question, sur la parcelle voisine. Celle-ci ne figure pas au cadastre des sites pollués, donc n'est en l'occurrence pas un site pollué d'importance. Si la pollution ne s'avère qu'au niveau du sol, une décontamination du site est tout à fait possible. Donc, cet aspect-là n'est pas forcément à prendre en compte pour dire qu'il ne pourrait pas être utilisé. Le fait qu'elle appartienne au Canton pourrait, par contre, poser problème. L'aspect pollution n'est, à mon sens, pas un élément."

M. Vincent Pfister (CG-PCS) interroge l'Exécutif dans les termes ci-après:

Séance du 29 juin 2015

"Concernant l'espace à louer au premier étage, espace vide sur le plan, est-ce qu'un locataire est déjà prévu pour cet espace de 90 m² ou est-ce qu'il serait envisageable de le proposer à différentes sociétés culturelles de la ville de Fribourg? Je pense notamment à la société de musique de La Lyre qui est en attente de trouver un local et une solution fixe, depuis qu'elle a dû quitter l'école de la Neuveville, il y a deux ans suite à l'introduction de la deuxième année d'école enfantine."

M. Elias Moussa (PS) pose la question suivante:

"A la page 17 du message, on peut lire qu'actuellement l'Association n'est pas en mesure de donner à la Ville de Fribourg des garanties quant au montant de l'apport. Ma question est simple: le Conseil communal est-il déjà au courant de l'échéance à laquelle l'Association sera en mesure de donner ces garanties?"

Mme Elena Strozzi (Verts) fait la suggestion ci-après:

"Est-il possible de placer une station d'échange de vélos aussi à côté du Werkhof? En tant que site de la Basse-Ville, ce serait pratique de prendre un vélo électrique à la Gare, d'y descendre et de pouvoir en remonter."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, s'exprime comme suit:

"Je vais tâcher d'être le plus bref possible; Mme M. Genoud-Page complétera mes propos. Je constate que, de manière générale, il y a, et je m'en réjouis, un accueil favorable à ce projet dont les qualités architecturales ont été relevées par les différents intervenants.

En ce qui concerne les aménagements extérieurs, 50'000 francs ont été prévus pour les aménagements extérieurs à côté du bâtiment. L'objectif de ce projet Werkhof était de réhabiliter ce bâtiment-là et de ne pas profiter de l'occasion pour réaménager l'ensemble ou une bonne partie du quartier. Les aménagements extérieurs ont notamment pour but de mettre en valeur la façade et de supprimer le parking ou les places de parc qui sont le long de la façade actuelle. Pour le reste, d'autres aménagements, mentionnés notamment à la page 14 du message, prévoient quelques plantations et un peu de mobilier également.

La place entre les deux bâtiments, la Vannerie et le Werkhof, appartient effectivement actuellement à l'Etat. Les discussions menées, il y a quelques années, entre la Ville et l'Etat n'ont pas abouti sur un accord sur les conditions financières, notamment, d'achat de cette parcelle. Pour l'instant, cette parcelle appartient à l'Etat et ne peut être aménagée par la Ville. Ce d'autant plus que, d'après les dernières informations du SEN, cette parcelle ne saurait pas se prêter à une place de jeux pour des enfants. Quant à l'aménagement de la place de jeux elle-même, il faut relever que cet accueil extrascolaire est bien placé, du côté

Séance du 29 juin 2015

sud (ce qui n'était pas le cas dans certains avant-projets qui avaient été développés). La place extérieure en soi est relativement grande mais l'aménagement en mobilier et autres pourra être complété au fur et à mesure des expériences, par le biais des budgets de fonctionnement ordinaires.

Concernant le fait de rapprocher les places de vélos de l'entrée du bâtiment, je ne peux que répéter les propos tenus par l'Architecte de Ville en Commission de l'édilité, qui considérait cette remarque comme tout à fait pertinente à intégrer dans les réflexions. Nous allons effectivement examiner quelles sont les possibilités pour rapprocher ces places vélos de l'entrée.

Au sujet de la convention avec l'Association sur le genre d'expositions et d'activités culturelles qui vont s'y dérouler, je laisserai ma collègue y répondre. Je vous rends toutefois attentifs au fait qu'il y a, de manière générale, une garantie qui permet à la Ville d'avoir un œil sur les activités futures de l'Association et la gestion du bâtiment, puisque la Ville est statutairement membre par le biais d'un représentant du Conseil communal au comité de l'Association. D'autre part, il existe des groupes de travail qui traitent de la gestion des activités dans lesquels se trouvent notamment des représentants de la culture.

En ce qui concerne l'ouverture durant le week-end, la question avait été posée en Commission de l'édilité. Mme M. Genoud-Page avait répondu positivement à cette interrogation. Pour s'assurer que la réponse n'avait pas été donnée de manière trop rapide, nous avons encore pris contact avec le Président de l'Association, M. Baechler, qui a confirmé que le but était bien que cette exposition soit ouverte, y compris le samedi et le dimanche.

Quant à la garantie financière, je vous ai dit en entrée en matière quelles étaient les institutions qui ont promis ces 829'000 francs. La très grande majorité des montants ont été promis par des collectivités publiques ou la LoRo; il ne semble pas que l'Association sera confrontée à des problèmes pour obtenir ces montants. Il est cependant clair que personne ne voulait les verser avant le feu vert final de la construction.

M. H. Werhonig, je me réjouis de constater que, sur le principe, vous soutenez la construction du Werkhof mais, par contre, si on vous suivait dans votre souhait d'attendre les résultats de certains dossiers en cours, on pourrait doubler le temps où le Werkhof serait vide. Tous les dossiers que vous avez évoqués, que ce soit Equilibre - où la Commission financière a reçu d'ailleurs des informations détaillées il y a quelques semaines - ou que ce soit la Pilla dont on ne sait aujourd'hui pas encore quel sera le type d'assainissement qui sera proposé - vous savez que c'est un dossier qui ne dépend pas forcément de la Ville mais bien d'autres instances, ou blueFACTORY -; cela va prendre des années jusqu'à ce que l'on puisse avoir des réponses concrètes à ces questions. Or, dans la

Séance du 29 juin 2015

mesure où il y a urgence d'avoir à nouveau des activités dans ce bâtiment, et qu'il y a des activités telles que les accueils extrascolaires qui doivent pouvoir être ouverts rapidement, et bien vous conviendrez avec moi qu'on ne peut pas attendre aussi longtemps pour débiter."

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, donne les compléments suivants:

"En ce qui concerne les garanties, c'est un problème de serpent qui se mord la queue. Les subventionneurs attendent que la décision soit prise et, finalement, le Conseil communal attend que les subventionneurs donnent leur accord pour prendre la décision. Je pense que ce soir, on peut faire confiance aux collectivités publiques qui se sont engagées dans ce subventionnement. Tout ce qu'on espère c'est que les montants seront plus élevés parce que d'autres partenaires sont attendus. L'objectif initial était d'arriver à environ un million de franc. Dans le cadre du présent message, on n'a retenu que les montants des subventions promises par les collectivités publiques. Ce faisant, nous ne courons pas grand risque.

Je voudrais répondre à Mme M. Delisle au sujet de l'espace d'exposition, en citant une ligne du message (cf. page 16) sur les expositions: 'Il y aura de plus un espace destiné à recevoir des expositions temporaires qui seront principalement axées autour de la thématique de la région de Fribourg, de ses origines, de son histoire, de sa culture, de son économie et de son avenir'. Cette phrase ouvre sur une large palette de possibilités d'intervenir dans ces 156 m² du troisième étage. La question était de savoir si la Ville de Fribourg s'impliquerait finalement dans la gestion de cet espace. Pour des questions pratiques, la Ville de Fribourg a laissé la gestion de cet espace à l'Association Werkhof-Frima. Cependant, si un artiste ou une association fait une requête pour pouvoir utiliser cet espace pour une exposition ou pour une manifestation, sa demande sera traitée d'un commun accord entre l'Association et la Ville de Fribourg.

La surface évoquée dans la question M. V. Pfister est une surface qui a été attribuée à de la location, permettant au projet d'avoir une rentrée financière qui lui soit propre, parce que, vous l'aurez peut-être remarqué, dans ce projet-là, il y a finalement peu de financements externes. 'Frima formations-SPE' apportera un loyer pour toute la surface qu'il louera et cet espace, qui sera mis en location une fois que le bâtiment sera conçu, en fera de même. Partant, il n'est pas prévu pour des associations."

Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune proposition de renvoi présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail de l'arrêté.

Article premier

Séance du 29 juin 2015

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Article 3

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, à l'unanimité des 63 membres présents, l'arrêté ci-après:

"LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le message du Conseil communal n° 42 du 26 mai 2015;
- le rapport de la Commission financière;
- le rapport de la Commission de l'Edilité, des constructions et des infrastructures,

a r r ê t e:

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 6'098'803 francs TTC destiné à la réalisation du projet d'aménagement du Werkhof à Fribourg.

Article 2

Cet investissement sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

Article 3

La présente décision est sujette à référendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes et à l'article 23 du règlement d'exécution de ladite loi.

Fribourg, le 29 juin 2015

Séance du 29 juin 2015

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La Présidente:

La collaboratrice scientifique:

Lise-Marie GRADEN

Nathalie DEFFERRARD CRAUSAZ"

La Présidente renonce à poursuivre avec les rapports finaux vu l'heure avancée. En revanche, elle propose malgré tout une modification de l'ordre du jour suite à une information obtenue précédemment:

"Comme nous avons la chance d'avoir M. L. Dietrich présent ce soir, qui nous a dit qu'il serait absent demain, comme il le sera tous les mardis parce qu'il est un musicien engagé, nous ne pourrions pas traiter de la transmission de son postulat qu'il a quand même déposé en février 2015. Je vous suggère, avant d'ouvrir les 'Divers', qu'on tranche juste de la question de la transmission de ce postulat afin qu'il puisse être transmis. J'ouvre la discussion sur cette proposition."

La parole n'est pas demandée.

Vote

Le Conseil général accepte, à une majorité évidente, de traiter de la transmission du postulat n°157 de M. L. Dietrich avant d'ouvrir les 'Divers'.

ooo

16. Décision quant à la transmission des postulats

- n° 157 de M. Laurent Dietrich (DC/VL) et de 17 cosignataires demandant au Conseil communal une étude pour l'encouragement à la mise en place d'un marché de Noël

La Présidente précise ce qui suit:

"Le Bureau a accepté la qualification de ce postulat et l'a jugé recevable lors de sa séance du 9 mars 2015."

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, déclare que le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

M. Laurent Dietrich (DC/VL) s'exprime comme suit:

"J'espère que j'aurai quand même une oreille un peu attentive, malgré l'heure tardive. Je sollicite votre imagination puisque je commençais mon postulat par 'en période de l'Avent, l'ambiance est au thé à la

Séance du 29 juin 2015

cannelle, à la neige, aux guirlandes sur les sapins et aux listes de cadeaux'. Six mois plus tard, je vous remercie d'avoir accepté cette modification d'ordre du jour.

Je précise juste deux ou trois petites choses: la fermeture du pont de Zaehringen est effective, nous avons un magnifique quartier du Bourg. Quoi de mieux pour donner de la vie qu'un marché de Noël? Je propose donc de soutenir cette proposition des éventuels initiateurs d'un marché de Noël en renonçant à la concession d'exploitation sur l'espace public, qu'elle soit donc gratuite."

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 157 de M. Laurent Dietrich et de 17 cosignataires.

ooo

A. NOUVEAUX POSTULATS

18. Divers

- n° 169 de Mmes Elena Strozzi (Verts) et Marine Jordan (PS) et de MM. Andreas Burri (Verts), Frédéric Widmer (PS) et François Ingold (Indépendant), ainsi que de 13 cosignataires, demandant au Conseil communal une nouvelle politique d'affichage public

Mme Elena Strozzi (Verts) résume le postulat ci-après:

"Les signataires demandent au Conseil communal un rapport sur la réaffectation des emplacements réservés à l'affichage des publicités commerciales à d'autres usages, dans le cadre d'une nouvelle politique communale d'affichage urbain. A examiner notamment, s'il est faisable de:

- *renoncer à une publicité commerciale qui encourage une consommation et une croissance illimitée aux conséquences écologiques et sociales hautement problématiques;*
- *ne pas renouveler la convention avec SGA (Société Générale d'Affichage) qui arrive bientôt à terme et qui donne un droit exclusif d'apposer de la publicité par voie d'affichage sur les panneaux prévus à cet effet ou, le cas échéant, qu'un tel nouveau contrat aie une portée limitée à deux ans au maximum, de manière à permettre l'adoption puis l'application d'une nouvelle politique d'affichage;*
- *adresser à la population des messages plus profitables au vivre ensemble que les incitations à la consommation des publicités commerciales qui façonnent en permanence de nouveaux besoins;*

Séance du 29 juin 2015

- *mettre en valeur la créativité du tissu artistique et culturel local, en créant des espaces d'exposition à ciel ouvert dont bénéficieraient le réseau muséal de la commune, ainsi que les peintres, photographes, dessinateurs, écrivains, poètes, graphistes, etc.;*
- *promouvoir les initiatives des sociétés locales, des maisons de quartier, des écoles et de l'ensemble des autres acteurs associatifs fribourgeois.*

À l'instar de nombreuses autres communes suisses, la Ville de Fribourg accorde à la SGA (Société Générale d’Affichage) un droit exclusif d’apposer de la publicité par voie d’affichage sur les panneaux prévus à cet effet.

Sont considérées comme publicités commerciales, les affiches louées à toute entreprise à visée lucrative. Ne sont pas concernées par ce postulat, les affiches pour la promotion d’événements culturels, les campagnes de sensibilisation, les affiches à visée caritative, la communication communale et l’affichage politique.

Motivations

- *L’affichage publicitaire rapporte aux caisses communales annuellement 300'000 francs¹. Sur un budget annuel de 252 millions, il ne s’agit donc que de 0,12% du total – et ce chiffre pourrait encore être revu à la baisse en tenant compte des coûts indirects de la publicité (par exemple, en terme de santé communautaire, de prévention du surendettement).*
- *La Ville de Fribourg dispose d’un parc d’environ 400 panneaux, de différents formats, qu’elle loue à la SGA à un prix moyen d’environ 750 francs par an. La SGA reloue ensuite aux entreprises privées ces mêmes surfaces à des tarifs oscillant entre 300 et 600 francs par semaine, c’est-à-dire 20 à 40 fois plus que le tarif initial.*
- *En louant ces surfaces à la SGA, la Ville vend – ou plutôt brade – le regard de ses habitant-e-s, qui sont exposé-e-s à un nombre croissant de stimuli commerciaux sans aucun droit de non-réception. S’il est possible de se protéger de la publicité et des messages qu’elle véhicule en apposant un autocollant sur sa boîte à lettre, en zappant d’un canal à l’autre ou en téléchargeant un logiciel sur Internet, nul ne peut échapper aux images affichées dans les rues – enfants y compris. Repenser la politique d’affichage en supprimant la publicité commerciale, c’est donc garantir aux usagers et aux usagères de l’espace public une vraie liberté de réception.*
- *L’affichage publicitaire ne porte aucune plus-value à l’économie locale, car ce ne sont pas les petits commerces locaux qui bénéficient*

¹ Comptes de fonctionnement de la Ville de Fribourg, 2013

Séance du 29 juin 2015

de ce canal de communication. Les panneaux publicitaires sont la prérogative d'un nombre restreint de grandes entreprises qui ont les moyens de se les offrir et qui, de fait, monopolisent ce marché. La défense des petits commerces de quartier, pourvoyeurs de liens sociaux et de qualité de vie, ainsi que le soutien à une économie locale et à taille humaine, passent ainsi également par l'abolition de la publicité commerciale.

- *La Ville de Fribourg est déjà consciente de l'aspect anti-esthétique des panneaux publicitaires. Ceux-ci sont en effet complètement absents de ses itinéraires touristiques (rue de Lausanne, alentours de la Cathédrale, Basse-Ville). Dès lors, il y a lieu de supposer que leur suppression contribuerait à rendre plus agréable le paysage urbain également dans les quartiers où ces publicités à but commercial sont aujourd'hui présentes.*
- *Le postulat s'appuie sur les conclusions d'un rapport de l'ONU sur les droits culturels, publié en 2014 et qui 's'inquiète de la présence disproportionnée de publicités et du marketing dans les espaces publics, de la quantité sidérante de messages publicitaires et promotionnels que chacun reçoit chaque jour, de la diffusion systématique et intégrée de ces communications à l'aide d'un grand nombre de médias, et l'utilisation de techniques visant à court-circuiter les modes rationnels de prise de décision²,*

En supprimant la publicité commerciale de l'espace urbain et en se profilant comme ville à vocation artistique et culturelle, Fribourg jouerait un rôle de précurseur à l'échelle nationale et bénéficierait d'un fort retour d'image."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

- n° 170 de M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) et de 16 cosignataires demandant au Conseil communal une étude sur la mise en place d'une signalétique sur les sites scolaires (EE, EP et/ou CO) de la ville

M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) résume le postulat ci-après:

"Si, sur les sites scolaires en ville, qui tendent à s'agrandir, les élèves et enseignants s'y retrouvent par l'usage quotidien, il en est autrement des parents, fournisseurs, entreprises et utilisateurs de locaux en dehors des heures de classes, qui ont de la peine à se diriger, respectivement qui doivent se faire guider faute de panneaux indicateurs sur le site scolaire. Je citerai comme exemple le site du Jura qui abrite

² Rapport Onu sur les droits culturels, août 2014, disponible sous <http://www.ohchr.org/FR/Issues/droitsculturels/Pages/impactofadvertisingandmarketing.aspx>

Séance du 29 juin 2015

plusieurs écoles, des salles de gym, la protection civile, un centre de loisirs, etc.

Un plan visuel à l'entrée du site, des poteaux indicateurs et des panneaux sur les bâtiments mêmes faciliteraient l'orientation des gens qui n'auraient plus d'excuses de n'avoir pas trouvé tel bâtiment ou telle salle ou local. La pose de points de rencontre 'vert' pourrait également être utile sur chaque site scolaire.

Je demande des aménagements légers qui pourront être réalisés par les menuisiers ou serruriers de la Commune. L'élaboration d'un plan d'organisation d'un site scolaire peut être un exercice interactif intéressant (réunissant enseignants, écoliers, concierge et responsables des bâtiments scolaires)."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

- n° 171 de M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) et de 15 cosignataires demandant au Conseil communal une étude sur une liaison piétonne entre le couvent des Cordeliers vers les escaliers de la place du Marché-aux-Poissons

M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) résume le postulat ci-après:

"Le passage piéton à la rue de Morat, à la hauteur du couvent des Cordeliers, bute de l'autre côté contre un arbre et il faut le contourner et longer des voitures stationnées pour emprunter les escaliers du Marché-aux-Poissons.

Dans un souci de mieux accéder à cette place et à la rue Pierre-Aeby qui la surplombe, je demande d'étudier une autre disposition des lieux qui permettrait une liaison piétonne convenable des deux côtés de la rue de Morat. Ce nouveau chemin facilitera aussi l'accès des piétons venant du haut de la ville vers les Cordeliers et le chemin du Grabensaal qui est en attente de réalisation."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

B. NOUVELLES QUESTIONS

- n° 197 de M. Hans Werhonig (UDC) relative à l'accessibilité des rapports annuels de REPER

M. Hans Werhonig (UDC) interroge l'Exécutif dans les termes ci-après:

Séance du 29 juin 2015

"Auf der Webseite der Stadt Freiburg finde ich die Jahresrechnung 2011 von REPER. Eine frühere Jahresrechnung oder jene von 2012, 2013, 2014 sind nicht aufgelistet und sind auch nicht auf der Webseite von REPER zu finden.

REPER est massivement supporté par les contribuables de la Ville de Fribourg. Est-ce que le Conseil communal serait d'accord de faire en sorte qu'à l'avenir les comptes annuels de REPER soient accessibles aux citoyens et contribuables de la Ville de Fribourg?"

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 198 de M. Martin Kuhn (PS) relative au projet Maggenberg-light et à son appropriation

M. Martin Kuhn (PS) interroge l'Exécutif dans les termes ci-après:

"Dernièrement un groupe d'habitants du Schoenberg, apparemment des riverains du parc, a choisi de planter un groupe d'arbres dans le secteur du parc du Maggenberg. La volonté était de suivre une partie du projet d'origine et de redonner vie au verger qui y était implanté. Cette idée va dans le sens d'une appropriation du site par ses habitants/utilisateurs. Le Conseil communal a demandé au groupe de retirer les arbres incriminés.

Selon la discussion de la séance du Conseil général du 30 mars 2015, M. le Conseiller communal en charge du dossier avait précisé que 'les habitants pourront s'approprier le site'. Alors qu'un groupe d'habitants souhaite s'en approprier une partie, ce droit leur est retiré.

- *Quelles sont les limites d'une appropriation par ses habitants?*
- *Y a-t-il une date définie à partir de laquelle l'appropriation entre en vigueur?*
- *Doivent-ils faire la demande au Conseil communal pour chaque proposition d'appropriation?*
- *Est-ce que le Conseil communal sera seul à apprécier, refuser ou accepter chaque proposition d'appropriation?*
- *Quelle est la définition d'une appropriation pour le Conseil communal?"*

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, formule la réponse suivante:

Séance du 29 juin 2015

"Je crois qu'il y a une réponse très claire d'abord d'ordre juridique, qui porte sur le principe. Le parc de Maggenberg non seulement a fait l'objet d'un projet de réaménagement qui a été accepté par le Conseil général mais aussi et surtout il est propriété de la ville de Fribourg. Vouloir y mettre, planter ou aménager quoi que ce soit sans autorisation du propriétaire est une atteinte à la propriété. C'est une question de principe. Encore faut-il savoir si ce qui a été planté l'a vraiment été dans l'intérêt public ou dans l'intérêt privé. Cela dit, c'est vrai qu'on a parlé d'appropriation puisqu'on a dit que le projet était un projet laïc. Lorsque l'on parle d'appropriation, il faut citer tous les propos tenus soit au Conseil général soit dans les commissions soit aux personnes concernées, notamment par une lettre, c'est que par appropriation, on entend le fait de profiter d'une période d'essai qu'on a estimée, et dont on a informé l'association, d'environ une année pour que tous les utilisateurs puissent faire part de leurs remarques. L'idée est de réunir à nouveau le groupe de travail qui a proposé le projet final pour rediscuter les aménagements futurs et leurs compléments, plantations, bancs ou jeux supplémentaires. C'est dans ce sens-là que l'approbation du site devait être comprise, dans le sens d'une position issue de discussions participatives qui auront lieu dans quelques mois. Cela dit, le Conseil communal est actuellement saisi d'une pétition. Il faudra qu'il y réponde pour essayer de trouver, si possible, une solution. Nous avons prochainement fixé une rencontre sur place pour voir ces arbres et pour qu'ensuite la Direction de l'Edilité propose une solution au Conseil communal pour répondre à la pétition."

M. Martin Kuhn (PS) se déclare satisfait de cette réponse.

- n° 199 de M. Martin Kuhn (PS) relative à l'ouverture des accueils extrascolaires durant les ponts

M. Martin Kuhn (PS) interroge l'Exécutif dans les termes ci-après:

"Les accueils extrascolaires sont fermés le 1^{er} mai ainsi que les vendredis suivant l'Ascension et la Fête-Dieu. Pour de nombreux parents, ces jours fermés peuvent poser des problèmes relativement importants. Il est déjà difficile de gérer les presque deux mois de vacances scolaires d'été sur les quatre à – pour ceux qui ont de la chance – cinq semaines de vacances des parents. Chaque jour supplémentaire de fermeture des écoles et des accueils, en particulier, complique encore plus le fameux tétris des jours à compenser."

- *Pourquoi les accueils sont-ils fermés ces jours-là? J'imagine que c'est parce qu'il y a une liaison avec les écoles.*
- *Y a-t-il néanmoins une possibilité de les ouvrir?*
- *Une demande ou un questionnaire aux parents pourrait-il être établi pour définir la nécessité de conserver les accueils ouverts les jours de ponts ou ces trois jours en particulier? "*

Séance du 29 juin 2015

Mme Antoinette de Weck, Directrice des Ecoles, remercie M. M. Kuhn de ces questions:

"Répondre à la première question est aisé: il s'agit de jours fériés et les enfants ne sont pas à l'école. Il est donc normal que l'accueil soit aussi fermé. La deuxième question demande un examen et j'y répondrai à une prochaine séance. Il s'agira de déterminer si l'on peut demander au personnel de travailler les jours fériés et comment compenser les heures travaillées, qui seront des heures supplémentaires, et comment les calculer. Quant à la dernière question, il faudra étudier s'il est légalement possible de faire travailler du personnel durant ces jours, avec les problèmes que cela peut poser. On pourrait à ce moment faire une demande pour savoir si des personnes sont intéressées. Bien entendu, cela suscitera encore des coûts supplémentaires et des problèmes d'organisation que l'on ne peut pas passer sous silence. Je répondrai donc à toutes ces questions lors d'une prochaine séance, car elles exigent des recherches en collaboration avec le Service des relations humaines, voire un questionnaire au sein du personnel. Ce sera donc au plus tôt pour le mois de septembre 2015."

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

NDLR: Pour des raisons de logique des interventions et conserver le caractère unique et continu de la séance du Conseil général, le Secrétariat rapporte les propos de M. M. Kuhn tenus le 30 juin (séance de relevée) sous ce point.

M. Martin Kuhn (PS) souhaite préciser le sens de sa question:

"La question porte sur les ponts, non sur les jours fériés, soit sur le 1^{er} mai et les vendredis suivant l'Ascension et la Fête-Dieu, jours non fériés."

- n° 200 de M. Pierre Marchioni (UDC) relative au procès Anura SA

M. Pierre Marchioni (UDC) interroge l'Exécutif dans les termes ci-après:

"Ma mémoire ne me fait pas défaut. C'est à partir de l'année 2008 déjà que le groupe UDC vous a encouragés, chaque année, à jeter un regard critique sur ce qui était considéré au début comme une affaire banale par la Commune: la vente du terrain pollué à la société Anura. Plus le temps passait, plus nous avons insisté pour que soit augmentée la réserve concernant ce cas litigieux. Même à la veille du jugement que l'on pouvait percevoir avec une grande appréhension, vous vous êtes contentés d'augmenter cette réserve de un million de francs, la passant à deux millions de francs. C'était déjà une preuve que vos certitudes s'effritaient. Maintenant, au lendemain du jugement du Tribunal

Séance du 29 juin 2015

cantonal, vous renoncez à poursuivre cette action devant le Tribunal fédéral. C'est un constat d'échec cinglant puisque vous démontrez ainsi que vous avez été incapables de percevoir les risques qui, notamment dans le domaine environnemental, sont sans pardon. Dans le cas présent, une pareille dérive est encore moins pardonnable puisque la Commune est censée disposer d'un répertoire des décharges à risques.

Pour la petite histoire, rappelons que le terrain dont il est question avait été vendu par la Commune pour aider à l'assainissement de la Caisse de pension de la Ville. Décidément, cette Caisse de pension n'a pas fini de nous coûter!

Nous avons beaucoup de peine à comprendre comment la Ville de Fribourg a réussi à s'enfermer dans une logique qui l'a conduite à la situation actuelle qui va lui coûter plusieurs millions de francs. Nous osons espérer que, dans le cas de la PILA, vous tiendrez mieux compte des remarques que nous formulons à répétition depuis des années! Mes questions sont les suivantes:

- *Est-ce le Service juridique de la Commune qui vous a servi de conseiller dans cette affaire?*
- *Sur quels autres appuis juridiques vous êtes-vous fondés?*
- *Quels sont les coûts que cette affaire (y compris les frais de procédure) a engendrés pour la Commune? Sont-ils couverts, du moins en partie, par une assurance?*
- *Lors des discussions entre la société Anura SA et la Commune de Fribourg, Anura SA a proposé à la Ville de Fribourg un accord à l'amiable que la Ville a refusé. De quel montant s'agissait-il?*

Si vous deviez vous contenter de nous répondre que la procédure judiciaire n'est pas encore terminée, nous aurons sans autre la patience d'attendre ce délai et comptons ensuite sur des réponses circonstanciées."

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 201 de M. Pierre Marchioni (UDC) relative à la propreté sur les points de récolte des matières recyclables

M. Pierre Marchioni (UDC) prend la parole en ces termes:

"Certes, la Ville de Fribourg a consenti de louables efforts pour atteindre un niveau de propreté qui, en principe, devrait aller de soi! Cependant, j'ai constaté depuis plusieurs semaines avec une irritation de plus en plus marquée l'état scandaleux dans lequel se trouvent diverses places de récolte des matières recyclables. Dans ce domaine, la palme peut

Séance du 29 juin 2015

être remise au point de récolte de Torry qui baigne littéralement dans un océan de sacs de déchets en tous genres, de vieux yogourts verdâtres et autre récipients d'huile dont la qualité comestible n'est qu'un vague souvenir. Lors de discussions avec le personnel de la voirie, j'ai perçu un 'raz-le bol' fort compréhensible. Les campagnes de sensibilisation, les salamalecs sans fin c'est sympa mais lorsque l'on a affaire à des habitants sans éducation, méprisant leur environnement et leurs concitoyens, d'autres moyens doivent être pris et des contrôles efficaces mis en place. Naturellement, les coûts de ces mesures devraient en tous les cas être payés par les fauteurs. Heureusement que ces points de récolte sont éloignés des lieux de passages courant. L'impression qu'ils laissent est en contradiction flagrante avec le souhait des autorités de voir notre Ville jouir du label de 'Ville propre'!

Quelle est la vision de la Commune à ce sujet?"

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, donne raison au précédent intervenant:

"Vous vous rappelez tous qu'un concept appelé 'Fribourg-Ville propre' a été mis dans le cadre du plan de législature 2011-2016. C'était une des priorités du Conseil communal qui était mentionnée en tant que telle dans ce plan de législature. Que contenait ce concept 'Fribourg-Ville propre'? Différentes mesures étaient prévues, notamment en matière d'organisation de personnel, achats de machines et autres; de l'information, de la prévention et de la répression. Information et prévention ont eu lieu. La répression devait être incarnée par l'engagement de trois agents de propreté. Or, en raison de considérations financières, le Conseil communal n'a pour l'instant engagé qu'un seul agent de propreté, ce qui est effectivement peu pour l'ensemble des tâches qui lui sont attribuées sur l'ensemble du territoire de la ville, même s'il est parfois aidé par d'autres employés de la Voirie voire par la Police locale. Le travail de cet agent de propreté porte ses fruits aussi dans la mesure où je puis vous assurer qu'il y a régulièrement des lettres soit d'avertissement soit des amendes qui sont prononcées par la Direction de la police locale, lorsqu'on trouve les fautifs, ce qui n'est, et de loin, pas toujours le cas, puisque l'on doit avoir une preuve formelle pour pouvoir condamner les gens.

De manière générale, on peut dire qu'on constate, chiffres à l'appui, une amélioration de la situation. Mais il est vrai aussi que dans plusieurs points de récolte, malgré les passages très fréquents de la Voirie, il y a souvent énormément de déchets qui sont déposés illégalement et à côté des bennes. Nous sommes conscients de la situation et nous allons poursuivre dans le cadre de l'action 'Fribourg-Ville propre' et nous espérons renforcer à terme l'effectif. Cela dépend évidemment des considérations budgétaires."

La réponse de M. Pierre Marchioni (UDC) n'ayant pas été enregistrée, elle ne peut être retranscrite.

Séance du 29 juin 2015

NDLR: M. Pierre Marchioni (UDC) s'est déclaré satisfait de la réponse.

Aucune autre intervention n'étant annoncée, la Présidente lève la séance et invite ses collègues à la verrée qui s'ensuit.

Il est 23.07 heures.

Fribourg, le 20 juillet 2015
ndc/nm/ib

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La Présidente

La collaboratrice scientifique:

Lise-Marie GRADEN

Nathalie DEFFERRARD CRAUSAZ

La Secrétaire de Ville:

Catherine AGUSTONI